

[Ouvertures]

Fédération des centres sociaux et socio-culturels (France). Auteur du texte. [Ouvertures]. 1999-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

O U V E R T U R E S

l a r e v u e d e s c e n t r e s s o c i a u x



DOSSIER

AVEC LES PARENTS...

REPORTAGE

REIMS

BULLETIN D'ABONNEMENT 2000

99-4

Décembre 1999
Sommaire

ÉDITO 2

LE DOSSIER D'OUVERTURES 4-28

Avec les parents...

introduction

Sylvie Le Hir, Henry Colombani 5

un réseau d'appui

Pierre-Louis Rémy 6-7

accompagner la fonction parental

Frédérique Leprince 8-9

la dialectique

de la famille contemporaine

Jean-Hugues Déchaux 10-11

REPORTAGE PHOTOS

Reims 12-13

une démarche

recherche-action 14

le soutien à la fonction parentale

entre héritage et renouveau 15-16

pour capitaliser

l'expérience du terrain 17

de la démission

à la compassion 18

Dieppe

renforcement des liens parents-enfants 19-20

Pau

agir avec les pères 21-22

Lesneven

parentalité et mutations rurales 23-24

Verdun

parents-enfants, mieux vivre pour mieux être 25-26

Sevran

un projet collectif autour de l'enfant 27-28

BLOC-NOTES 29-30

PROCHAIN NUMÉRO

– centres sociaux et l'Europe
à paraître en mars 2000

L'avenir n'est pas une amélioration du présent, c'est autre chose

Elsa Triolet

Le regard de l'enfant – qui illustre ce numéro d'Ouvertures (p. 4) – désigne l'avenir. Son avenir. Un peu du nôtre.

Le regard de l'enfant est fondateur.

L'avenir qu'il envisage n'est pas abstrait. Il a le visage des plus proches : ses parents, sa famille, ses copains, ses voisins... Des psychologues disent : *c'est l'enfant qui fait les parents!*

Les parents sont, au départ, la première figure de l'avenir. L'apprentissage de la vie sociale commence avec eux. Redonner leur place aux parents est donc essentiel, pour l'avenir que nous souhaitons.

Il ne s'agit pas, pour autant, de tout rejeter sur les parents. Surtout dans ces temps de manque de repères, de tensions et de risques. Il faut tenir compte des situations réelles – y compris des plus difficiles : toutes les souffrances matérielles et morales, les exclusions...

Il faut se souvenir que si la transmission entre les générations est un acte de production collective, cela engage tous les acteurs sociaux – on parle souvent de « co-éducation » dans les centres sociaux. Mais rien ne peut se faire qu'avec les parents : c'est le thème de ce dossier.

Le regard de l'enfant est porteur de vœux.

« Puisse cet avenir que vous construisez, vous, adultes, être moins pollué, moins violent, plus juste, plus fraternel... » Et donc, porteur d'interrogations : « Qu'avez-vous

réellement mis en œuvre pour cela, malgré toutes vos bonnes intentions? Comment avez-vous mis vos utopies en actes? »

Le regard de l'enfant est un appel.

« Pour qu'à mon tour, dans mon époque, je sois capable d'agir, de faire mieux que vous – *l'avenir c'est autre chose...* Que m'avez vous transmis? Vos valeurs, vos idées, vos désirs... ou seulement vos habitudes? Car si je dois, avec ma génération, inventer un monde, un langage et des rites – qui forcément ne seront pas les vôtres – j'ai besoin de ce que à quoi vous avez cru, de ce qui a fait votre énergie, votre savoir-faire. Pour m'en inspirer, pour le transformer, peut-être pour le rejeter... En tout cas, pour me battre avec votre héritage, en éprouvant ma force et ma volonté. C'est ainsi que j'apprendrai à passer de la vie dans la famille à la vie en société... »

**La rédaction
avec ses meilleurs vœux!**



action sociale

fonction parentale

À la question: «*Qu'est-ce qu'être un bon citoyen?*», il paraît que les Français répondent en premier: «*Bien élever ses enfants*»¹. Bien qu'elle soit ambiguë, la réponse est intéressante, car elle associe d'emblée parentalité et citoyenneté. Ce qui n'est pas sans rappeler l'article 4 de la Constitution de l'an III de la République, énonçant les droits et les devoirs du citoyen: «*Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon fils, bon père, bon ami, bon époux...*»².

Est-ce à ces «bons vieux principes» que nous sommes ramenés à l'orée du 21^e siècle, en prenant davantage conscience du rôle des parents et de la fonction parentale dans la construction de la vie sociale de l'enfant et du jeune, en tant qu'être capable de vivre en société? Si c'est pour faire aller le balancier vers une meilleure prise en compte de l'initiative et des ressources des parents – reconnus, considérés, associés... – c'est une bonne chose. Si, par contre, c'est pour imputer aux seuls parents la charge en responsabilité – voire en culpabilité – de ce que ne savent plus faire les institutions auxquelles étaient plus ou moins déléguées ces tâches éducatives, ce serait regrettable, voire dangereux.

Puisse le présent dossier aider à la réflexion et porter appui aux pratiques de ceux qui considèrent que l'approche du rôle et de la place des parents dans l'action sociale est globale et transversale.

Elle ne peut être isolée des contextes économiques, sociaux, culturels et juridiques qui, selon l'époque et le lieu, déterminent largement les modèles de la «parentalité» qui lui est associée. Par exemple: l'égalité homme – femme dans le droit – et le retrait de la «puissance paternelle», la distinction du couple parental qui perdure lorsque le couple conjugal disparaît, le pluralisme culturel et religieux des références sur les conceptions familiales et parentales... Enfin, selon les territoires, les graves inégalités d'accès aux ressources matérielles et intellectuelles nécessaires à l'exercice de la responsabilité de parents en des temps de mutations accélérées...

Que faudrait-il retenir de la recherche action menée par la FCSF³, dans cet esprit, pendant un an avec les centres sociaux sur ce thème?

En deux mots: animer la vie sociale avec la préoccupation d'une action sociale familiale, du formidable enjeu inter- ou trans-générationnel. C'est-à-dire le souci de la transmission entre générations, compte tenu des valeurs, savoirs et savoir-faire dont auront besoin les nouvelles générations pour inventer leur propre devenir. De ce qu'elles doivent retenir, de ce qu'elles doivent oublier ou rejeter, de l'expérience et des leçons de leurs aînés...

Comment, face à ce défi, donner toute leur place aux parents, en sachant que cela ne relève pas de l'expertise en «parentalité»? Mais que c'est très exigeant! Peut-être plus qu'on ne l'imaginait si l'on se contentait de dire qu'on travaille sur la fonction parentale parce que dans un centre social il y a le secteur jeunes, le secteur enfants, le secteur «adultes» et le secteur «mamans»! Comment ces lieux et moments d'activités s'articulent-ils en fonction de la demande d'une famille? Comment les inquiétudes des parents sont-elles répercutées sur le travail des éducateurs de jeunes enfants? des animateurs jeunes? des conseillères en économie sociale et familiale? Les habitants – parents, qui sont au cœur du projet, ont-ils suffisamment voix au chapitre, sont-ils accueillis et écoutés, peuvent-ils: «prendre leur part et leur place» dans un processus de «co-éducation»?

Agir ainsi, c'est – comme le disait Jean Epstein – «savoir donner un sens, à travers un partenariat respectueux entre le jeune, l'école, la cité et sa famille. La famille qui, contrairement à ce que prétendent certains médias est tout sauf démissionnaire mais plutôt largement déboussolée et qu'il convient d'aider au plus vite et par tous les moyens à se remettre en selle sans être culpabilisée!»

Henry Colombani et Sylvie Le Hir

1. Sophie Duchesne, «*Quelle famille pour quelle citoyenneté*», Forum international des sciences humaines, Université de Grenoble, oct. 1999.

2. Cité par Jacques Commaille, in *La famille*, la revue de la CFDT, n° 24, oct. 1999.

3. Voir p. 14-17.

un réseau d'appui pour valoriser le rôle des parents

Interview de **Pierre-Louis Rémy**, délégué interministériel à la Famille



Ouvertures: Le dispositif « Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents », fondé sur l'adhésion à une Charte, a été lancé en mars 1999. En quoi cette approche convient particulièrement pour l'action avec les parents ?

Pierre-Louis Rémy: Le dispositif qui a été mis en place le 9 mars dernier, est construit pour aider les parents dans leur mission éducative. Il a pour objectif de promouvoir la démarche partenariale et associative, il part de l'existant, d'expériences qui fonctionnent déjà et qui ont fait leurs preuves. Des « Boutiques de parents » dans une zone rurale, aux groupes de paroles de parents dans des grands centres urbains, de multiples initiatives sont déjà menées sur le terrain.

La DIF, les grands réseaux associatifs, les caisses d'allocations familiales et les services de l'État ont travaillé collectivement pour mettre en place le dispositif qui s'appuie sur des valeurs et engagements partagés, rassemblés dans cette Charte, à laquelle la Fédération des centres sociaux

a activement participé. Elle garantit le respect de la diversité et de la mixité sociale. Ce dispositif s'adresse à toutes les familles, issues de tous les milieux sociaux, de toutes les origines quelles que soient leurs convictions politiques ou religieuses. Je pense, en effet, que dans les problèmes relatifs à l'exercice de la fonction parentale, chacun peut apprendre ou recevoir de l'autre, chacun peut aider ou faire partager son expérience à l'autre.

Dans l'opinion et les médias, le débat sur la responsabilité des parents est souvent placé entre deux seuils à risques: le « tout éducatif » versus le « tout répressif »... en quoi la « mise en réseau » que vous préconisez peut-elle contribuer à la recherche de cet équilibre difficile ?

P-L.R.: Les familles jouent un rôle essentiel dans la société, elles sont le premier lieu de construction de repères et de solidarité. Être parent aujourd'hui n'est pas facile. Dans un monde plus ouvert, plus mobile, les repères sont plus mouvants, plus incertains. Dans une société, où depuis vingt ans la confiance s'est érodée, où beaucoup de nos concitoyens se sentent blessés par la vie et dévalorisés, l'autorité ne va plus de soi, elle a besoin d'être légitimée.

Cette fonction parentale de construction de repères, d'écoute et d'accompagnement des enfants est donc plus difficile. Mais l'on constate que dans la majorité des cas

les parents ont le désir de s'occuper des enfants. Les jeunes, quant à eux, leur font confiance et plébiscitent la famille comme première valeur avant l'amitié (sondage Fsu/Sofres du 22 novembre 1999). Une enquête de la PJJ¹, menée par Marie Choquet montre, de même, que pour les enfants en grande difficulté, la famille est un refuge, un lieu d'affection et de confiance.

Nous pensons donc que l'aide à la fonction parentale n'est pas d'abord un enseignement des connaissances, elle peut être un apprentissage par la discussion et l'échange avec d'autres parents, avec la mise en commun de leurs pratiques et de leurs savoir-faire. L'important est de ne pas instrumentaliser les parents, mais de les reconnaître, de les mettre en lien entre eux et de valoriser leurs compétences. Il s'agit de leur permettre de prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls et de les aider à briser leur solitude. Il s'agit donc ni de les idéaliser, ni de les montrer du doigt, mais de leur apporter une aide, en reconnaissant leur rôle difficile.

Les réseaux ne sont ni « des cours de rattrapage pour mauvais parents », ni des centres de consultations thérapeutiques. L'action des professionnels vient en appui, en supervision, pour aider à la formation.

Quelle première évaluation pouvez-vous dresser de l'appropriation de cette manière de faire par les partenaires dans les départements ?

P-L.R.: Moins d'un an après le lancement de cette initiative que nous menons en commun, je constate que l'accueil par les instances concernées est largement favorable. Près de 1 500 projets ont été financés par des crédits nouveaux délégués dans les Ddass. Il faut y ajouter les interventions des Caf, de la politique de la ville, du Fas et de nombreuses collectivités locales. Les associations ont mobilisé leurs réseaux sur le terrain. Des comités d'animation, composés des représentants des associations, des collectivités locales, des Caf et des Ddass, se mettent en place dans chaque département. Ils ont pour mission d'informer sur le dispositif, de valoriser et d'aider au développement et à l'évaluation et à la mise en œuvre d'actions nouvelles et concrètes. Soixante-et-un pilotes exercent déjà régulièrement leur mission et des co-pilotages entre Ddass et associations ont été montés dans vingt-cinq départements. Des groupes de travail locaux ont été organisés afin de recenser les actions existantes, les harmoniser, les mettre en réseau.

Je me réjouis aussi des initiatives prises par les réseaux associatifs, en particulier vos fédérations départementales, pour organiser l'échange des pratiques et des savoir-faire.

Nous avons mis en place un site interactif sur le web qui permet de recenser et mettre en lien les différentes initiatives (voir encadré).

La cellule technique, logée au Cédias, apporte information et aide à tous ceux qui veulent agir pour reconnaître et aider la fonction parentale.

Mais nous avons encore beaucoup à faire. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui s'effectue dans la durée. Nous devons continuer à travailler et c'est ensemble que nous progresserons.

Le plan d'action de la délégation à la famille s'inscrit dans un ensemble, il est transversal: pouvez-vous nous dire un mot des autres chantiers ouverts?

P-L.R.: Lors de la dernière conférence de la Famille, le Premier ministre, Lionel Jospin,

et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, ont souhaité une remise à plat du dispositif d'accueil de la petite enfance. Nous travaillons donc dans plusieurs directions afin d'aider les parents à mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Nous souhaitons d'abord développer et améliorer les services d'accueil en favorisant le libre choix des parents. En outre, il faut mettre de la visibilité et de la cohérence dans les contributions demandées aux familles. Enfin, je souhaiterais voir reconnu par la société française un véritable temps d'accueil de l'enfant autour de la naissance par le père et par la mère.

Le logement est également l'une de nos grandes préoccupations. Les aides au logement représentent plus de 70 milliards par an. Nous souhaitons simplifier, harmoniser et améliorer ce dispositif, le rendre plus lisible et plus compréhensible, dans la ligne des orientations fixées par le Premier ministre.

Enfin, l'autonomie et l'accès au logement des jeunes font partie de nos priorités. Nous voulons par exemple faciliter, le cautionnement des jeunes à l'entrée dans le logement. Cette mesure s'appuiera, en particulier, sur la convention avec le 1 % logement.

Quels seront les grands objectifs du Forum qui doit préparer, début 2000, des états généraux ou Assises de la parentalité de 2001?

P-L.R.: Ce forum *Écouter, accompagner, aider les parents* se tiendra fin mars et s'articulera autour de deux axes: «être parents» et «travailler en réseau».

Il a pour objectif de rassembler les responsables publics, associatifs, élus qui travaillent pour consolider le lien parental, dans les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Il s'agit à la fois de conforter et de donner de la visibilité à l'effort engagé et de mettre en valeur les principes de la charte qui réunit tous les partenaires du dispositif en se donnant les moyens d'approfondir ses éléments et d'en débattre. Il s'agira aussi

de réfléchir aux moyens de faire vivre les comités d'animation et la dynamique de réseau.

Il sera l'occasion pour les pouvoirs publics de manifester l'importance qu'ils attachent à l'objectif d'aide à la fonction parentale.

**Propos recueillis par
Henry Colombani**

1. Protection judiciaire de la jeunesse.

**Un site web
pour l'appui aux parents**

Le point 10 de la Charte précise qu'il s'agit «de participer à la construction d'un système d'animation partagée, qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, la capitalisation des savoir-faire...»

Dans le cadre de la politique de développement, dans chaque département, des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, la Délégation interministérielle à la Famille (DIF) a mis en place – via la cellule d'appui technique installée au Cédias – les outils validés par le comité national de pilotage pour répertorier et valider les actions. Ces outils, à disposition des pilotes départementaux, sont destinés à aider à la construction d'une banque de données qui capitalisera les informations recueillies auprès de chaque comité d'animation et les aidera à procéder aux validations nécessaires avant d'enregistrer une expérience, sur le site Internet.

On notera que «centres sociaux» figurent parmi les rubriques du chapitre «lieux d'action».

Il est tout à fait intéressant d'utiliser cet outil et d'explorer une démarche de partage des savoirs et savoir-faire, pour mettre à disposition les nouvelles technologies de l'information.

La FCSF est en lien avec le site du Cédias. Puissent de nombreuses pratiques et expériences conduites avec des parents dans les centres sociaux participer à cette mutualisation des «bonnes pratiques»!

<http://www.familles.org>

caisse nationale des allocations familiales

accompagner la fonction parentale

Aider les parents dans leur rôle vis-à-vis de leurs enfants, améliorer – si nécessaire – les relations entre enfants et parents, en un mot « accompagner la fonction parentale » constitue un objectif central pour les caisses d'allocations familiales.

En quoi l'accompagnement de la fonction parentale constitue un enjeu important aujourd'hui ?

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un certain nombre de phénomènes de société qui sont inquiétants. Il en est ainsi de la maltraitance des enfants, du suicide des jeunes, des actes de délinquance ou de violence commis par des mineurs. La plupart du temps, le lien non tissé ou mal tissé avec leur père ou leur mère se trouve au cœur des problématiques relatives aux jeunes en difficulté. De là à dire que tous ces problèmes seraient « de la faute des parents », il n'y a qu'un pas qui est souvent trop vite franchi.

Supprimer les « alloc » aux parents qui se heurtent à des difficultés ne paraît en fait absolument pas opérant. En quoi une sanction financière pourrait elle permettre de rétablir l'autorité des parents ? Si les parents laissent volontairement leurs enfants agir à l'encontre de la société, des sanctions sont d'ores et déjà prévues par le code civil mais sont peu utilisées par les Tribunaux. On peut même se demander si sanctionner les parents en leur supprimant tout ou partie de prestations familiales ne pourrait pas avoir l'effet inverse de celui qui serait recherché en mettant les parents sous la dépendance de leurs enfants. Ceux-ci, en fin de compte, auraient tout pouvoir pour réduire les revenus de

la famille en commettant tel ou tel acte de délinquance ou d'incivilité. En revanche, il est certain que c'est en aidant les parents et les enfants le plus tôt possible que nous pourrions éviter un grand nombre de problèmes car les relations enfants/parents sont des processus qui se construisent au fil du temps. C'est d'ailleurs tout le sens de l'action sociale des caisses d'allocations familiales.

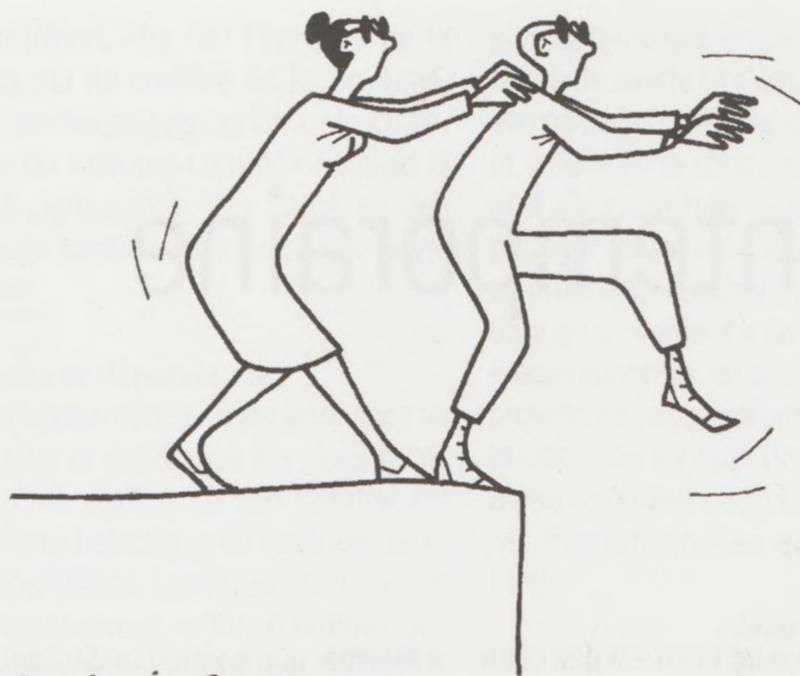
Ceci étant, ces phénomènes inquiétants, et auxquels il est nécessaire d'apporter des réponses, ne concernent qu'une minorité de familles : certains disent entre 10 et 15 %, d'autres moins encore.

Dans l'ensemble, on peut plutôt dire que les familles se portent bien et que les relations entre les parents et les enfants ne se détériorent pas, au contraire. Cela va sans doute à contre courant de ce que l'on entend en ce moment mais, dans l'ensemble, l'éducation que les parents d'aujourd'hui donnent à leurs enfants n'est sans doute pas plus mauvaise que celle qu'ils ont reçue... Bien entendu la façon d'élever, d'éduquer, les enfants évolue. Évolue-t-elle pour autant dans le mauvais sens, comme on se plaît à le répéter ? Rappelons-nous que ce que notre société considère, très justement, comme des mauvais traitements à enfants, était quasiment normal il n'y a pas encore si longtemps. Ainsi, il paraît important de ne pas tout voir en noir. La famille va plu-

tôt bien et elle constitue un très puissant amortisseur de la crise.

Dans le même temps, nous sommes face à un fort besoin d'accompagnement des parents pour différentes raisons. On constate un affaiblissement des réseaux de voisinage, une plus grande mobilité des individus qui rendent plus difficile l'exercice de solidarités au sein d'une famille élargie. De ce fait, on assiste à des besoins de prise en charge collective de fonctions qui étaient antérieurement assurées dans le cadre de la famille ou du voisinage. Il en va ainsi de la prise en charge temporaire des enfants en cas d'indisponibilité des parents, parce qu'ils travaillent, sont en formation ou tout simplement parce qu'ils ont besoin de se reposer. De même, les fonctions de médiation en cas de conflit entre les parents ou entre parents et enfants sont moins prises en charge au sein de la famille élargie.

Par ailleurs, la progression et la médiatisation des connaissances relatives à l'enfant peuvent conduire les parents à s'interroger sur leurs pratiques éducatives, à faire appel à des tiers extérieurs, à ressentir parfois un sentiment d'incompétence. Avec la crise économique et sociale, l'absence de visibilité sur l'avenir de leurs enfants renforce leur inquiétude. Les parents ont peur de ne pas faire tout ce qu'ils devraient pour assurer le meilleur



B R I T O

avenir possible à leurs enfants. À force d'avoir peur, il arrive qu'ils se découragent... Et ces parents sont avant tout désemparés, déboussolés, plus que « démissionnaires ».

Comment mieux aider et accompagner les parents ?

Une préoccupation au centre de l'action des caisses d'allocations familiales.

La Caisse nationale des allocations familiales a souligné cet axe comme un des trois axes de développement de l'action sociale dans la circulaire d'orientation pour 1997-2000.

Pour accompagner la fonction parentale, les CAF disposent d'une palette d'outils et de moyens et peuvent développer de nombreuses actions. Elles peuvent assurer ou soutenir les actions à l'intention des parents, pour accroître leur confiance en leurs capacités parentales, pour les sensibiliser aux besoins des enfants, pour faciliter les échanges entre eux et leurs enfants... Elles peuvent développer des actions pour soutenir les professionnels afin de favoriser le partage des connaissances et des expériences entre eux. Elles peuvent porter cette préoccupation auprès de leurs partenaires, en particulier à travers les contrats enfance et les contrats temps libres.

Les actions soutenues dans ce sens par les caisses d'allocations familiales se sont progressivement développées, et plus encore au cours des dernières années avec la création de la prestation de service pour les lieux d'accueil enfants/parents, le soutien croissant aux actions de médiation familiale, le lancement des contrats locaux d'accompagnement scolaire.

C'est aussi dans cette optique qu'a été créée, en 1998, une prestation de service « animation collective familles » pour soutenir les actions collectives que les centres sociaux conduisent au bénéfice des groupes familiaux. En effet, les centres sociaux jouent un rôle majeur dans l'accompagnement de la fonction parentale. Les multiples initiatives locales témoignent d'un renouvellement des actions, la simple offre d'activités ayant atteint ses limites. Par ailleurs, les travaux et réflexions menés par la Fédération nationale des centres sociaux avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales, dans le cadre de l'appel à projet qu'elle a lancé en 1998 auprès des associations nationales font émerger un certain nombre de questions essentielles : que fait-on de nouveau pour accompagner les parents et quels types de postures professionnelles sont en jeu ? Comment mieux traiter les problèmes à partir des lieux de proximité où ils s'expri-

ment ? Quelles stratégies mettre en œuvre pour impliquer davantage les parents ?

Dans ce contexte, il était donc logique que la CNAF et les CAF soient parties prenantes des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents lancés par la délégation interministérielle à la famille. Une vingtaine de caisses pilotent ou copilotent ces réseaux. La plupart apportent leur expertise technique et contribuent au financement des actions qui s'inscrivent dans ces réseaux lorsqu'elles répondent à leurs priorités locales.

Mieux soutenir ou accompagner les parents dans leurs relations avec l'enfant suppose de changer de regard vis-à-vis des familles. Trop souvent présentées comme sources de problèmes, les familles peuvent aussi et surtout être sources de solutions. C'est cette conviction que nous souhaitons faire partager mais nous savons que les centres sociaux ne sont plus à convaincre car la participation des habitants est l'essence même de leur action.

Frédérique Leprince
Responsable du département
des politiques,
Direction de l'action sociale,
CNAF

la dialectique de la famille contemporaine

Ouvertures a demandé une contribution à Jean-Hugues Déchaux, sociologue à l'Observatoire sociologique du changement, Fondation nationale des sciences politiques, sur ses travaux concernant la problématique famille et parentalité.

En vingt ans, les transformations de la famille ont été plus profondes qu'au cours du siècle précédent. Les indicateurs qui mesurent cette évolution sont bien connus : baisse continue de la fécondité, report de l'âge à la première naissance, recul des mariages, forte progression de l'union libre et des naissances hors mariage, généralisation des couples « bi-actifs », fréquence des divorces (un couple sur trois), émergence de nouvelles configurations familiales (familles monoparentales, recomposées), augmentation des personnes vivant seules. Les faits sont là, mais leur interprétation est plus délicate.

Ces changements interviennent tous simultanément au cours des deux dernières décennies et touchent la vie familiale dans toutes ses composantes. Ils marquent la fin d'une époque où prédominait un modèle unique, celui de la « famille traditionnelle », du couple marié avec enfant(s) élevé(s) par l'épouse inactive. Contrairement à ce que l'on croit, sur le long terme, ce pluralisme familial traduit un retour à la normale. L'idéal bourgeois de la famille traditionnelle ne s'est généralisé que des années 20 aux années 60, la diversité familiale étant auparavant la norme. Reste que

le pluralisme d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier et qu'il faut en saisir le sens.

Un lien familial plus démocratique ou plus précaire ?

Les interprétations les plus communes mettent l'accent sur l'individualisme, qu'il faille s'en féliciter ou s'en inquiéter. Désormais, il appartient à chacun de mener la vie familiale qui lui convient. Pour les uns, cela s'explique par le primat de l'affection et l'affirmation de la valeur de l'autonomie. L'individu serait de plus en plus attaché à la qualité des relations interpersonnelles et l'épanouissement de soi, l'objectif ultime de la vie privée. S'émancipant des normes patriarcales et machistes, le lien familial deviendrait plus égalitaire, plus tolérant, bref plus démocratique. Pour les autres, les changements récents signifient surtout que la famille n'est plus une institution sociale qui s'impose à tous. L'affaiblissement des normes et l'apparition de nouvelles formes familiales exprimeraient le refus de soumettre sa vie privée à la loi et au contrôle social. Au nom d'un illusoire désir d'authenticité, le lien familial évoluerait vers plus de précarité sociale et d'incertitude existentielle.

Ces deux thèses offrent deux versions contrastées d'une même approche unidimensionnelle des mutations familiales où la logique du sujet s'oppose en tout point à celle du social. Un seul processus serait à l'œuvre, l'individualisme familial, l'idée sous-jacente étant que l'individu ne peut

s'affirmer que contre l'institution familiale. Sans vouloir nier l'individualisation de la vie familiale, on peut se demander si la famille contemporaine ne se définit pas plutôt par les tensions qui s'établissent entre des logiques sociales opposées et liées.

Du couple conjugal au couple parental...

Prisonnières d'une vision étroite de la réalité familiale, ces interprétations privilégient la dimension affective et tiennent implicitement le lien conjugal pour l'archétype du lien familial. Or, le lien de filiation – entre grands-parents, parents et enfants, y compris lorsque ces derniers sont adultes – ne peut être confondu avec le lien conjugal : il compense la tendance au repli domestique qu'encourage l'individualisme moderne en étant le support d'une entraide familiale très réelle et se présente comme un lien relativement inconditionnel qui contrebalance l'instabilité du lien conjugal. De plus, il affine, incarnant une appartenance qui reste un repère symbolique et identitaire majeur pour l'individu, sans que cela n'entraîne pour autant la reconduction des allégeances traditionnelles. Loin de consacrer le retour du lignage, la vigueur des relations intergénérationnelles dans la famille illustre à la fois la nécessité de l'affiliation et le refus d'une trop grande emprise du groupe de parenté sur l'individu. Quant à la relation conjugale, aussi affranchie soit-elle des règles et disciplines

de l'institution, elle fait l'épreuve de la durée ce qui lui confère de façon inévitable et insidieuse une certaine structure: l'image du « couple-contrat » néglige la discrète perdurance des rôles et des normes qui continuent à organiser la vie commune.

Autonomie et dépendance

Individualisation et désir d'appartenance ne sont ni plus ni moins que les deux faces d'une même réalité. Le lien familial est régi par une dialectique de l'autonomie et de la dépendance. Les interprétations les plus courantes ont le tort d'oublier que l'individualisme génère ses propres contradictions: l'urgence à se définir par soi-même suppose la reconnaissance par autrui et la référence à des entités collectives supports de la définition de soi. Tout se passe comme si, dans le cadre de leur vie familiale, les individus tentaient d'accéder à cet équilibre complexe entre des exigences contraires et néanmoins liées.

Le constat est donc nuancé et il faut relativiser le catastrophisme comme l'excès d'optimisme: le lien familial est certes plus précaire, car il est vrai que l'affirmation de la liberté individuelle a pu conduire ici et là à créer des situations de carence familiale, mais aussi plus égalitaire, plus tolérant et pas nécessairement moins solidaire. La démocratisation du lien familial a toutefois ses limites. Si notre société n'oppose plus aussi nettement qu'hier parents et non-parents, elle est encore loin de confondre parenté et affinité. Le lien familial demeure irréductible à tout lien social affinitaire découlant d'un libre accord des volontés.

Il est toujours tentant pour les pouvoirs publics de rendre la famille responsable des problèmes que rencontre la société et de vouloir mettre sur pied une « police des familles ». La profondeur des mutations est telle qu'en appeler à l'ordre moral, à la famille traditionnelle et au modèle organiciste qui l'inspirait, n'est ni concevable, ni souhaitable. Est-ce à dire que les solidarités institutionnelles doivent remplacer la famille? Cette solution ne serait pas

plus inspirée que la précédente. L'entraide familiale existe et c'est une bonne chose: elle pallie les manques de l'Etat-providence et amoindrit le choc de la crise. L'Etat n'a ni à s'y substituer, ni à se retirer. Il doit protéger les familles, leur garantir un espace propre et n'encourager l'entraide familiale qu'en veillant à en corriger les effets inégalitaires qui, en cas de retrait de l'Etat-providence, risqueraient de mettre en péril la cohésion sociale. Bref, il faut travailler à établir un vrai partenariat entre solidarités institutionnelles et solidarités familiales.

Jean-Hugues Déchaux

Son dernier ouvrage paru: *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, Paris, Puf, 1997.

En 1997: France

► Espérance de vie

femmes: 82,3 ans (49,5ans en 1900)
hommes: 74,6 ans (46 ans en 1900).

► Vivent en couples

29,5 millions de personnes – dont 4,2 en concubinage (14,2 %).

► Mineurs vivant avec un seul parent

2 millions: 85 % avec leur mère – 9 % avec leur père – 6 % avec aucun des deux.

► Activité des femmes

80 % des femmes actives (1998 – 40 % en 1960) – dont 30 % en temps partiel et 14 % en recherche d'emploi.

En Union européenne 71 % des femmes de 25 à 49 ans sont actives; cependant: elles sont 53 % dans cette tranche d'âge à être en temps partiel (7,5 % pour les hommes).

QUELQUES INDICATEURS DES MUTATIONS DU COUPLE, DE LA FAMILLE, DES SITUATIONS...

	1960	1995
Cohabitations avant mariage	15 % des couples	87 %
Mariages en milliers	320	254
Âge moyen 1 ^{er} mariage (femmes)	23 ans 24 ans	27 ans 26,3 ans
Âge moyen maternité	27,2 ans (1970) 24 ans	29 ans 28 ans
Naissances hors mariage (%)	6,1 % 5 %	39 % 23 % (1996)
Indice de fécondité (nbre d'enfants par femme)	2,72 2,59	1,70 1,43
Divorces, séparations (en milliers)	30,2 taux 9 %	121,3 taux 38 %
Familles monoparentales (%)	9,3 %	13,2 % (1990)
Activité des femmes	40 %	80 %

en gras: chiffres France (INSEE, CNAF et divers...)

en italique: données statistiques Union européenne - Eurostat.

Reims

Cette fois-ci notre photographe, Pedro Lombardi, est allé à Reims (51) pour visiter le centre social des Châtillons.

Le centre social des Châtillons est un lieu de rencontre au cœur d'un territoire qui regroupe près de 10 000 habitants.

Porteur des valeurs telles que la confiance et le respect, sa philosophie s'exprime au travers des ancrages aussi simples et profonds que ceux-ci :

- se réunir pour mieux s'unir,
- échanger pour mieux changer,
- participer pour mieux créer.

Le centre social tend à développer les conditions qui favorisent l'épanouissement personnel, dans une démarche solidaire. Du plus jeune au plus âgé, chacun est porteur de richesses qui ne demandent qu'à s'exprimer...

**«Accueil, accompagnement,
participation...
sont les clés
d'une dynamique créative !
Le centre social est
port d'attache où chacun donne
pour mieux recevoir.»**

Philippe Paillotin, directeur



reportage photos



une démarche **recherche-action**

Qui sont les trois chercheuses qui ont réalisé la recherche-action **l'action sociale et la fonction parentale** pour le compte de la Fcsf? Comment ont-elles appréhendé ce travail? Qu'en ont-elles retiré?

Florence Ovaere, Lucie Melas et Anne Sauvayre se connaissaient. Toutes trois sociologues, elles privilégient une même approche, pragmatique, à partir du terrain. Elles viennent d'ailleurs de fonder, avec une quatrième consœur, un réseau de chercheurs indépendants, Résonance¹, pour « travailler à l'articulation de la recherche et de l'action dans les domaines vastes et complexes du social et de l'urbain ». Toutes trois connaissaient également, peu ou prou, le réseau des centres sociaux (Lucie Melas, par exemple, était intervenue dans des formations), qu'elles avaient repéré « comme des équipements de proximité ouverts à tout public ». Comment se sont-elles intéressées à la fonction parentale? Pour une raison bien simple: les études commentent tout juste à sortir sur ce thème et, par ailleurs, elles avaient conduit des travaux antérieurs sur les jeunes, la citoyenneté, interpellant le rôle des parents.

Une volonté de reformer la politique de la famille

En effet, les questions relatives à la parentalité n'ont fait que très récemment leur entrée dans le champ de la recherche sociale. Mais sur plusieurs fronts en même temps. D'abord, par la volonté politique de réformer la politique de la famille, comme ont pu en témoigner les rapports Théry (*Couple, filiation et parentalité*) ou Gillet (*Pour une politique de la famille renouvelée*). À ce contexte politique, s'est ajouté le discours sur les « sauvages », qui a nourri la polémique, largement repré-

sentée par les médias, sur la « démission » de l'autorité parentale. Une « démission » que récusent souvent violemment les centres sociaux, mais qu'il faut nuancer, estiment nos trois chercheuses (voir p.18). Enfin, et ce n'est pas le moins important, on assiste aussi, depuis quelques temps, à un revirement qui monte directement du terrain: « Un véritable courant autocritique traverse aujourd'hui le travail social; à défaut d'être unanime, il est en tout cas majoritaire », résume Lucie Melas, qui explique: « Longtemps, les travailleurs sociaux s'en sont tenus, par rapport à la famille, à des pratiques favorisant la délégation. Désormais, ils jouent l'accompagnement et la participation. Tout simplement parce qu'ils se sont aperçus que seuls, ils n'arrivaient plus à rien. Notamment avec un public jeunes. » Ce « changement de posture », comme le qualifie Florence Ovaere, ne va pas sans poser quelques problèmes pratiques. D'abord, dans les relations avec les familles: « Les parents s'étaient habitués à la délégation. Quand on leur demande leur participation, ils jugent souvent que tout est bien et ne trouvent rien à dire. La participation des parents ne s'organise pas du jour au lendemain. » Ensuite, pour les travailleurs sociaux eux-mêmes: « Cette participation n'est prise en compte dans aucune formation initiale, note Florence Ovaere. Du coup, les travailleurs sociaux ont tous conscience d'être démunis, sauf peut-être dans la petite enfance. Les conseillères ESF, par exemple, ont été formées sur la famille dans un sens d'édu-

cation au budget et à la consommation, autrement dit elles ont été préparées plus à enseigner, qu'à écouter. »

Cela dit, les centres sociaux n'ont pas découvert, un beau matin, les vertus du travail sur la fonction parentale. Comme on le lira un peu plus loin dans ce numéro, beaucoup menaient déjà, depuis des années, des actions qui, de manière plus ou moins empirique, ouvraient en ce sens. Mais l'éclairage nouveau porté sur ce thème, allié aux opportunités de la Caf, s'avère bienvenu: « Cela oblige les centres à repenser les actions et à dépasser la sectorisation pour travailler de manière transversale », commente Anne Sauvayre. Et Lucie Melas d'ajouter: « Espérons que ce ne sera pas qu'un effet de mode! »

Daniel Garcia

Résonance, 43, rue de Merlan, 93130 Noisy-le-Sec

Tél-fax: 01 48 47 32 01

e-mail: resonance@reseausocial.net

le soutien à la fonction parentale dans les centres sociaux : entre héritage et nouveau



Lieux d'accueil et d'animation globale de quartier, à la croisée du travail social et de l'éducation populaire, les centres sociaux ont toujours eu une vocation familiale et intergénérationnelle. Leurs responsables la mettent régulièrement en avant pour souligner que l'action en direction des familles appartient à la tradition de leurs équipements. Les actions mises en place dans le but de soutenir la fonction parentale doivent alors nous interroger dans ce qu'elles contiennent de nouveau et d'héritage, mais aussi de spécifique. S'agit-il simplement de rebaptiser désormais « soutien à la fonction parentale » leur action traditionnelle en direction des familles ?

Dans notre démarche de recherche, nous nous sommes laissées guider par le discours et l'observation des pratiques sur le terrain : que font les professionnels lorsqu'ils travaillent sur la fonction parentale ? Et que disent-ils de ce qu'ils font ? Il apparaît d'abord que le discours des professionnels a tendance à mêler différentes dimensions : le travail sur les membres de la famille, le travail avec les parents et même la participation des habitants, puisque la mise en valeur des parents passe aussi par leur inscription dans la vie collective et publique. Si l'on suit cette logique, toute action menée en direction des habitants du quartier peut alors se retrouver dans les objectifs de valorisation et de responsabilisation des familles.

C'est d'ailleurs ce que semblent sous-entendre certains professionnels lorsqu'ils s'exclament, « mais partout, on retrouve la fonction parentale ! »

Des actions classiques renouvelées

De façon plus précise, nous pouvons cependant dégager une sorte de typologie des actions rencontrées sous le label "famille" :

- L'association des parents aux dispositifs destinés aux enfants et aux jeunes : il s'agit d'informer régulièrement les parents sur ce que font leurs enfants dans le centre social, et de favoriser leur participation (échange d'information, accompagnement d'activités...).
- L'action en direction des parents visant le soutien des adultes dans la vie quotidienne (réunions thématiques, soutien aux démarches administratives, alphabétisation, insertion sociale et travail sur le mieux-être...). L'offre d'espaces d'expression, d'écoute et d'échange entre parents, entre parents et professionnels se développe et représente l'évolution majeure. On y retrouve les groupes de parole, points écoute...
- L'action sur le lien parents-enfants se fait au travers des lieux d'accueil et de temps de rencontre thématiques, destinés aux enfants accompagnés de leurs parents, en général les mères.
- L'action destinée à renforcer l'implication des parents dans la cité : aider les parents à s'inscrire dans une dynamique collective de développement local, à être « acteurs ».

Toutes ces actions s'appuient sur les activités traditionnelles des centres sociaux et utilisent des supports classiques de l'animation et de l'action sociale (le cours, la réunion thématique, le jeu, le livre, le groupe...). La nouveauté réside dans le type de relation nouée avec les parents et dans la place qui leur est accordée: il ne s'agit plus tant d'enseigner, de conseiller et d'imposer des modèles, que de faciliter l'échange, valoriser les *compétences parentales*, travailler les conditions de l'implication des parents.

L'effort porté sur l'écoute, visible au travers du développement d'espaces spécifiques, illustre ce changement.

Les modes de contact, d'information, parfois de médiation mis en place par les secteurs jeunes pour ne plus isoler les adolescents, mais toujours en référer aux parents et les replacer ainsi dans leur autorité parentale, procède de la même intention. Le soutien des initiatives et revendications de groupes de parents est aussi l'objet d'efforts importants qui ne va pas sans poser de questions: comment faire émerger la parole des parents (face à celle des professionnels), comment favoriser le passage de la plainte individuelle à l'action collective? quelles revendications soutenir, comment et jusqu'où?

On observe bien là un changement de posture: on est passé du «confiez-nous vos enfants» (délégation de compétence) au «nous ne pouvons plus faire sans vous» (partenariat avec les parents). Changement d'attitude alimenté par un changement de discours: au discours sur «la démission des parents» a succédé une réflexion sur «la dépossession des parents», les intervenants ayant été sensibilisés aux effets disqualifiants du travail social et du système éducatif.

Un retour de balancier qui a des effets positifs: beaucoup d'efforts sont faits pour communiquer avec les parents, mieux les informer, les replacer dans leur rôle et non plus les concurrencer ou disqualifier, valoriser leurs savoirs et leur expérience aux yeux des enfants.

Par ailleurs, l'attention portée à la fonc-

tion parentale oblige les professionnels des centres à repenser leur pratique, voire leur métier (formations et supervision), à introduire plus de transversalité en privilégiant une approche des activités qui ne soit plus strictement sectorisée.

Les parents partenaires?

Dans la pratique quotidienne, cette nouvelle posture, déculpabilisante, valorisante, non-jugeante à l'égard des parents, s'avère difficile à tenir. Il arrive que dans un accès de franchise le professionnel renverse d'un coup sa position et révèle que les choses n'ont peut être pas tant changé que cela dans le regard posé sur les parents: «Je lui fais croire que j'ai besoin d'elle pour mieux travailler alors que c'est elle qui a besoin de moi pour être une meilleure mère».

Les limites du partenariat avec les parents apparaissent ici, la volonté d'éduquer étant toujours présente: il s'agit d'être un *bon pédagogue* qui révèle les compétences, active la prise de conscience, et aide les parents à trouver leur réponse, plutôt que d'imposer la solution ou la *bonne manière*.

Le problème est que ce bon pédagogue est déstabilisé par l'évolution des modèles et leur diversité. Il ne sait plus quoi transmettre, prétend ne pas savoir et ne pas juger, mais conserve une idée de ce que doit être le *bon parent*, ou du moins de ce qu'il ne faut pas faire. Ces professionnels

travaillent bien avec des modèles qui orientent l'action, mais ces modèles sont rarement questionnés en équipe. On voit donc bien où se situent les limites de la nouvelle posture et son ambiguïté.

Quelle finalité?

Par ailleurs, il est frappant que la finalité du travail sur la fonction parentale soit rarement explicitée. En fin de compte, au-delà du mouvement critique, de l'effet de mode et de l'injonction institutionnelle, pourquoi travailler sur la fonction parentale?

S'agit-il d'un recours à la famille par défaut, face à la crise des autres institutions intégratrices (travail, école...), face aux limites et échecs des politiques de développement social urbain et d'insertion? Dernier recours pour maintenir la paix sociale, contenir les «sauvageons»... ?

Le travail en direction des parents repose sur des postulats qui ne vont pas de soi, alors qu'ils sont posés comme des évidences, ce qui place les acteurs dans une position paradoxale. Ainsi l'objectif si souvent affiché de *responsabilisation des parents* semble signifier que l'on s'adresse à des adultes irresponsables, alors que toute l'action des centres sociaux vise à légitimer la compétence des parents.

Florence Ovaere
Anne Sauvayre
Lucie Melas



abonnement

OUVRETTES

2020

ABONNEMENT « SPÉCIAL CENTRES SOCIAUX »

LE CENTRE SOCIAL DE
ADRESSE
.....
.....

merci d'écrire en lettres capitales

souscritabonnement(s) à OUVERTURES (x 400 F) =F
(par an : 4 numéros, 4 exemplaires de chaque)

ABONNEMENT « INSTITUTIONS, MUNICIPALITÉS »

LE CENTRE SOCIAL DE
ADRESSE
.....
.....

merci d'écrire en lettres capitales

souscritabonnement(s) à OUVERTURES (x 350 F) =F
(4 numéros par an)

ABONNEMENT « PARTICULIERS »

NOM
ADRESSE
.....
.....

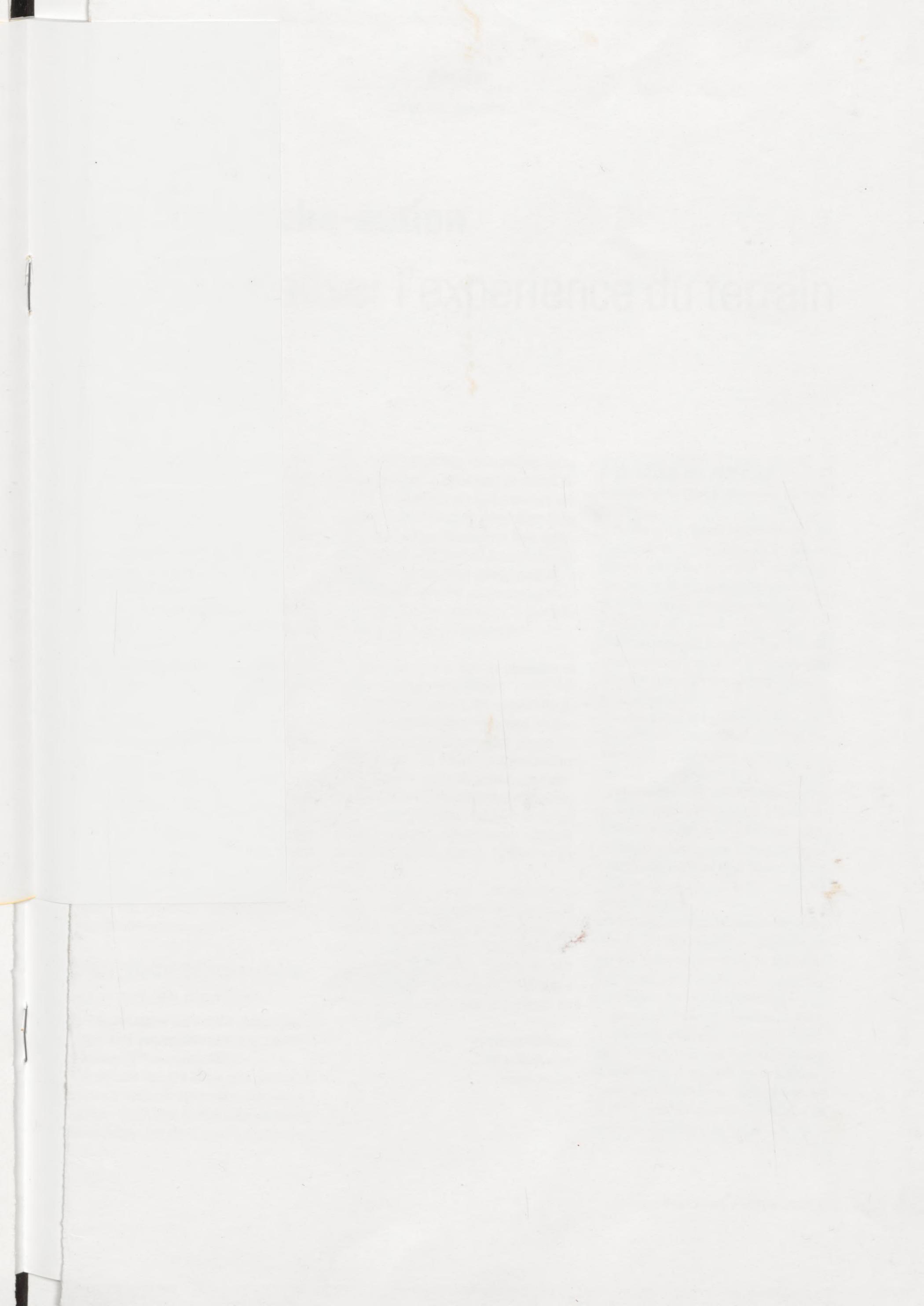
merci d'écrire en lettres capitales

souscritabonnement(s) à OUVERTURES (x 280 F) =F
(4 numéros par an)

TOTAL =F



Bon de commande à envoyer
accompagné de votre règlement (chèque bancaire ou postal)
à la **Fédération nationale des Centres sociaux et socio-culturels**
BP 379 – 10, rue Montcalm – 75869 Paris Cedex 18



une recherche-action

pour capitaliser l'expérience du terrain

La recherche action a été le moyen choisi pour fonder la réflexion sur l'observation des pratiques et le recueil des discours des professionnels et bénévoles des centres sociaux. Une démarche conçue pour faire remonter et valoriser l'expérience de terrain et mettre en place dans le même temps une dynamique interne favorisant l'appropriation de la recherche et le prolongement de la réflexion au-delà des temps et espaces de la recherche. (Ce travail a duré plus d'un an, de décembre 1998 à janvier 2000.)

Un groupe d'appui interne au réseau FCSF a été constitué, conçu comme partenaire de la recherche. Sa composition a été pensée de manière à représenter différents groupes de travail de la Fédération, les différents statuts et fonctions des intervenants (professionnels et bénévoles) des centres sociaux, ainsi qu'une diversité géographique. Le groupe a construit avec nous la problématique, la méthode, avant de valider nos hypothèses et demander des approfondissements.

Deux phases de recherche sur sites ont été menées

► Capitalisation des savoirs et des savoir-faire des professionnels des centres sociaux. (1^{er} semestre 1999)

Dix actions ont été observées dans neuf centres sociaux. Nous avons choisi dix actions visant plus ou moins explicitement le renforcement de la fonction parentale.

Elles ont été observées et/ou reconstituées par entretiens auprès des porteurs de l'action (professionnels et bénévoles des centres), bénéficiaires et partenaires principaux de l'action. Nous avons tenu compte d'une batterie de critères pour choisir ces sites, dont la diversité géographique, la diversité de contextes environnementaux (rural, urbain, sites sensibles), la diversité de statuts et tailles des centres.

► Approfondissement de constats et hypothèses (automne 1999)

Cette seconde étape a été constituée de restitutions-débats dans les centres sociaux observés lors de la première phase, et d'une journée de travail en « séminaire » national qui a réuni 80 personnes représentant 35 fédérations. Elle s'est avérée particulièrement riche, l'expérimentation et les repositionnements des centres sociaux ayant beaucoup avancé entre temps.

Les conclusions qui seront diffusées très prochainement se fondent sur un travail fructueux du point de vue du recueil de données, de la production collective et de la dynamique enclenchée. Souhaitons que ce mouvement perdure et que les réflexions engagées aient des répercussions au niveau local.

**Florence Ovaere
Anne Sauvayre
Lucie Melas**

Les sites et actions

- Centre social Mistral, Grenoble, 38 : une ludothèque.
- Centre socioculturel intercommunal de Lesneven, 29 : un groupe de parole de parents animé par Parentèle, association spécialisée dans l'accueil des parents et la formation de professionnels pour le travail avec les parents.
- Centre social du Hameau, Pau, 64 : un groupe de pères accueilli et soutenu par le centre social. Un atelier jeux éducatifs pour parents et enfants.
- Centre social Alma Gare, Roubaix, 59 : une méthode d'accueil des jeunes et des parents développée par le secteur jeunes, avec un volet médiation.
- Centre social les Buers, Villeurbanne, 69 : un accompagnement scolaire à domicile.
- Centre social Montferré la Cotonne, Saint-Etienne, 42 : un groupe de parole de parents.
- Centre social Marcel Paul, Sevrans, 93 : la mise en place d'un pôle parents (avec Afrique Conseil).
- Centre social et culturel Glorieux Cité verte, Verdun, 55 : un dispositif *vie de famille et société* (accompagnement de mères de famille en grande précarité, visant plus spécifiquement leur socialisation).
- Centre social Ronceray Glonnières, Le Mans, 72 : un centre social qui affiche sa volonté de mettre au centre de sa pratique quotidienne le travail sur la fonction parentale (stratégies de contact avec les familles, d'information des parents, aide dans les relations avec l'école...).

de la démission à la compassion

«Non, les parents ne sont pas démissionnaires !», réfutent nombre de travailleurs sociaux, outrés par le discours ambiant. Faut-il pour autant tomber dans l'excès inverse, qui ferait des parents des victimes ?

La polémique sur les «sauvageons», qui a beaucoup plu aux médias, lesquels n'aiment rien tant que les formules fortes et faciles à retenir, s'est étayée d'une argumentation plus globale qui laissait penser que les parents avaient «démissionné» de leur rôle et de leur autorité. «Je n'aime pas du tout ce discours sur les parents démissionnaires !» prévient Véronique Gencey, du centre social Petit Prévert, à Dieppe (voir p. 19-20). Et d'expliquer : «Quand on parle de violence des jeunes, d'incivisme, etc., ce n'est pas seulement l'espace familial qui est en cause, mais aussi l'espace urbanistique et l'espace social dans son ensemble.»

«Les parents ne démissionnent pas, ils sont écrasés. Et quand ils démissionnent c'est par désespoir», renchérit Evelyne Pinna, directrice du centre social Glorieux-Cité Verte, à Verdun (voir p. 25-26) qui se dit convaincue qu'il faut d'abord redonner aux parents l'idée qu'ils ne sont pas rien et que, même au chômage ou en situation d'exclusion, ils peuvent faire quelques choses. Et elle cite l'exemple de ce groupe de parents, constitué voici trois ans, en comité de défense des écoles à un moment où le maire avait décidé de fermer les écoles du quartier. «Nous avons fortement incité les mères à se fédérer», explique Evelyne Pinna. Finalement, le maire a reculé, le comité a gagné le combat et les mères en ont retiré un grand sentiment de fierté. Trois ans après, cette histoire est encore dans toutes les têtes. Depuis, les mères s'intéressent davantage à la vie de l'éco-



le et au parcours de leur enfant. À l'époque, aucune n'était élue dans les comités de parents d'élèves. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Florence Ovaere, Lucie Melas et Anne Sauvayre, les trois sociologues qui ont mené la recherche action sur la fonction parentale dans les centres sociaux mettent cependant en garde contre un excès de compassion : «La réaction à ce discours démissionnaire était souhaitable, mais le balancier dans l'autre sens va souvent trop loin et aboutit à une victimisation des parents, qui en soi ne permet pas plus l'action que le discours précédent.» Véronique Gencey, pourtant, s'en défend : «Je ne pense pas faire dans le syndrome de la victimisation. Je constate simplement que, en ce moment, la famille est un peu paumée et qu'elle se cherche. Comme tout le monde. Et ce n'est pas en culpabilisant les gens qu'on a une chance de progresser.»

À Sevrans (voir p. 27-28), Ferdinand Ezembé

se montre plus tempéré : «Dire qu'il y a des parents démissionnaires est aussi faux que de dire qu'il n'y en a pas, parce qu'à la fin personne n'est plus responsable de rien, alors que les responsabilités sont partagées. En fait, il serait grand temps de dépasser le débat de savoir qui a démissionné, ou pas, et de se mettre ensemble, à discuter, dans un lieu neutre où tout le monde est au même niveau.»

Une opinion approuvée par nos trois chercheuses, qui constatent l'envahissement d'un discours «compatissant» : «On voit, ainsi, des professionnels qui, parce qu'ils sont déstabilisés, s'abritent derrière des distances sociales ou culturelles, sans reconnaître qu'ils sont eux-mêmes tributaires de modèles, ou de représentations», expliquent-elles, avant de rappeler : «Les centres sociaux sont à la croisée de plusieurs métiers et de plusieurs approches. Le travail social y rencontre le travail socio-éducatif et même l'ingénierie sociale. Certains ont appris à distraire, d'autres à éduquer, d'autres à réparer. Nous nous trouvons donc avec plusieurs modèles d'intervention en présence. Sans parler de l'action des bénévoles. Tous ces acteurs se retrouvent aujourd'hui confrontés au thème de la fonction parentale, sans très bien savoir comment l'aborder, ni même parfois, le définir. Il serait impératif que tout le monde se mette autour d'une même table, en interne, et procède à une vraie mise à plat des problèmes. En l'accompagnant de formations adéquates.»

Daniel Garcia

Dieppe

renforcement des liens parents-enfants
et réhabilitation d'une cité

À Dieppe, c'est en voulant lutter contre l'isolement de tout un quartier, que le centre social Jacques Prévert s'est préoccupé de fonction parentale.

«Cela n'a pas toujours été facile», soupire Véronique Gencey, animatrice et responsable de secteur à la Maison pour tous Jacques Prévert de Dieppe. Mais, après quinze années de patients efforts, les résultats sont là: le quartier autrefois le plus isolé de la ville connaît aujourd'hui un véritable désenclavement, à l'image de ses habitants, plus ouverts à la vie dans la cité. Un progrès rendu possible parce que le centre social, dès l'origine, a cherché à travailler sur le lien parent-enfant, pour toucher les familles dans leur ensemble. L'histoire même de ce quartier, la Cité des Bruyères, n'est pas banale. Situé sur les hauteurs de Dieppe, il regroupait, au début des années cinquante, des familles qui s'étaient approprié des baraquements en bois utilisés par les Anglais pendant la Guerre. La population était constituée, pour l'essentiel, de nomades ou de gens issus de la démobilisation, bref, une population déracinée, déjà dans l'isolement.

Mais cette communauté fragilisée avait trouvé dans ces baraquements (appelés alors «Cité provisoire») un espace qui lui convenait, avec petits jardins privatifs, élevages de poules et chauffage au bois ou au charbon. Au début des années 60, la cité est frappée d'insalubrité et ses habitants sont relogés de force dans un ensemble

HLM construit progressivement, entre 1966 et 1974. Rebaptisé «Cité des Bruyères», l'ensemble (338 logements, pour 1 500 habitants) se trouve alors intégré à un quartier plus vaste de Dieppe, le quartier Janval (12 000 habitants), mélange de pavillons et de HLM, avec une majorité de logements sociaux. Mais, rejetée à la périphérie de Janval, en lisière d'une zone rurale, et de plus ceinturée par une rocade, la Cité des Bruyères se retrouve isolée géographiquement. Seul point positif: la population se montre très attachée à son histoire et affiche un fort sentiment identitaire: les familles se sont installées aux Bruyères de génération en génération et la cité est aujourd'hui habitée par les petits-enfants des premiers occupants. Du coup, on ne compte que cinq familles d'origine étrangère. Cependant, la cité, enfermée sur elle-même, a une très mauvaise image extérieure. En outre, les travailleurs sociaux constatent un fort absentéisme scolaire et quoique la cité soit dépourvue de tout équipement culturel, ses habitants ne participent pas aux activités du centre social Jacques Prévert installé, à partir de 1978, au centre du quartier Janval.

**La ludothèque,
un outil pour rompre l'isolement**

Aussi, quand au début des années 80 démarre une opération Habitat et vie sociale qui a pour but de réhabiliter le bâti et de sortir la population des Bruyères de sa marginalité, le centre social profite de l'occasion pour ouvrir une annexe, le Petit

Prévert, au cœur de la cité. Le Petit Prévert n'est d'abord qu'une modeste ludothèque, ouverte en 1984, au rez-de-chaussée d'un immeuble. «L'objectif de départ était de rompre l'isolement par l'effet passerelle, explique aujourd'hui Véronique Gencey. Nous voulions mettre à la disposition des enfants un outil qui nous permettrait, au-delà, de travailler avec les familles. Et c'est bien ce qui s'est passé. La ludothèque a constitué la plate-forme initiale qui nous a permis d'entrer en contact d'abord avec les enfants, puis, soit à leur demande, soit à l'occasion d'un conflit, avec les parents.» La ludothèque, petite (80 m²), mais largement ouverte sur l'extérieur, accueille les enfants jusqu'à 15 ans et propose trois services: les jeux de plein air, les jeux sur place ou le prêt de jeu: «La cité étant construite en enceinte, dès que nous sortions avec les enfants pour les jeux de plein air, nous nous retrouvions sous le regard des parents, ce qui les sécurisait et leur apportait aussi un sentiment de valorisation. Pour les jeux en intérieur, nous invitions toujours les parents à venir faire un tour. Le prêt de jeu était gratuit, mais nous demandions qu'au moins une fois les parents se déplacent pour signer la fiche d'autorisation. Et nous en profitions alors pour discuter avec eux.»

Des lieux d'accueil parents – enfants

D'année en année, ce lieu d'accueil quotidien favorise ainsi la reconnaissance mutuelle entre les habitants de la cité et les animateurs du centre. Le Petit Prévert est

perçu, par les familles, comme un lieu d'écoute qu'ils peuvent s'approprier, sans attente, ni injonction : « À la fin des années 80, les travailleurs sociaux considéraient la ludothèque comme un lieu neutre, approprié par les familles ; c'est alors qu'ils nous ont demandé de se joindre à nous pour développer d'autres actions », raconte Véronique Gencey. Première action : un accueil parents-enfants pour les 0-3 ans, expérimenté dès 1988 et reconnu à partir de 1990. Puis l'accueil s'étend aux 3-6 ans. Cette fois, le local de la ludothèque n'ayant pas l'agrément CLSH, l'action est « décentralisée » vers l'école maternelle : « C'était un pari, car il y avait une grande réticence des parents par rapport à l'école, qui avait représenté pour eux un lieu d'échec. Mais d'un autre côté, l'action répondait à leur demande, dans la mesure où il n'existait rien, sur le quartier, pour les enfants de cet âge. Et les parents nous connaissaient, à présent. Non seulement ils sont venus et de plus, l'action a accueilli des parents de Janval, ce qui a permis un début de mixité sociale. »

Mobilisation des pères

À partir de 1992, le Petit Prévert embauche un animateur pour travailler autour des problématiques de la jeunesse. Comment alors, sur un terrain au pied d'un immeuble, des actions spécifiques pour les ados et les jeunes, principalement l'été, comme un atelier réparation de vélos et de mobylettes, par exemple. « Alors que la ludothèque et les accueils parents-enfants mobilisaient principalement les mères, cette action a généré la présence des pères », raconte Véronique Gencey. Certains soirs, le terrain compte jusqu'à 80 personnes : des jeunes, mais aussi des pères, de tous âges, qui s'affairent autour des activités ou organisent des tournois de boules. Les mères, voyant cela, manifestent alors leur propre envie : « L'été, les actions petite enfance s'arrêtaient. Elles nous ont demandé que le Petit Prévert reste ouvert pour elles et leurs enfants. » Ce qui sera fait dès l'été suivant. En 1994, la ville envisage une nouvelle réhabilitation

du quartier, plus sérieuse, et demande à l'équipe du Petit Prévert de sensibiliser la population à l'arrivée d'un pôle de services (PMI et autres permanences sociales, etc.). Commence alors un véritable « audit » des familles pour savoir ce qu'elles attendent de la réhabilitation et de ce nouvel équipement. Et comment mieux toucher les familles qu'en se servant des dynamiques créées par la ludothèque et le terrain des jeunes ? Les deux espaces ne sont distants que de 250 mètres mais se sont partagés les familles : les mères d'un côté, les pères de l'autre. Qu'à cela ne tienne ! Les animateurs du Petit Prévert installent tables et chaises de jardin d'un côté et de l'autre, et la discussion, souvent animée, s'engage autour d'un pique-nique ou d'un thermos de café. Demande unanime : rompre l'isolement et montrer le quartier sous un jour plus amène. La rencontre entre les deux groupes se fait sur des projets communs : sorties familiales, kermesses, soirées dansantes. « Dès qu'un groupe formulait une idée ou une envie, nous rebondissions dessus », explique Véronique Gencey.

L'initiative se répète pendant les étés 1996 et 1997 et les actions s'élargissent : foire à tout, brocantes, ateliers d'expression, etc. « Mais dès que l'été se terminait, nous rangions cette dynamique en même temps que nous rangions les tables et les chaises de jardin », raconte Véronique Gencey.

Un collectif famille pour animer la cité

Aussi, à la fin de l'été 1997, un groupe d'une douzaine de parents exprime le souhait de voir perdurer l'action toute l'année et, encouragé par le centre social, se constitue en collectif famille. Son projet : animer la cité, la faire vivre en dehors de l'été, lier des amitiés avec des gens et découvrir l'extérieur. Un beau programme, pour des habitants qu'on croyait, autrefois, fiers de leur isolement. Et ce n'est pas tout : préoccupé par l'augmentation des grossesses précoces, ce collectif familles décide de monter un atelier « coup de main aux jeunes et aux jeunes couples ». Pendant ce temps, d'autres parents portent actuellement un projet de vacances familiales.

Des actions portées par des équipes pluridisciplinaires

Dans la Cité des Bruyères, dont la réhabilitation n'est pas encore achevée, une nouvelle dynamique s'est enclenchée qui a offert aux habitants une ouverture vers l'extérieur : ils fréquentent la bibliothèque, participent à l'animation des bébés nageurs... « Ce fut un travail de longue haleine et qui n'a pu réussir que parce que les actions étaient portées par des équipes pluridisciplinaires au sein du centre social, mais aussi à l'extérieur : assistantes sociales, puéricultrices, animateur, psychomotricienne, auxiliaire puéricultrice, sans oublier l'apport de pédopsychiatres en analyse de la pratique », souligne Véronique Gencey, qui explique : « Il était nécessaire de croiser plusieurs pratiques et cultures professionnelles car il fallait aider les équipes à mettre de la distance et à avoir de nouvelles représentations sur la fonction parentale et la culture familiale. Par exemple, quand on travaille dans le cadre d'une médiation parents-enfants pour aider à la séparation (avant le départ à l'école), une formation d'animateur ne suffit pas. Il faut prendre en compte les problématiques psychologiques et familiales. Sans la mise en synergie de ces différents professionnels et sans un partenariat constructif avec, notamment, les écoles, nous n'aurions pas obtenu un tel résultat. Il existe des fossés, entre les représentations, qui peuvent faire écran à la communication. Ce n'est qu'en travaillant dans la concertation qu'on évite les a priori. Il n'existe pas « une » famille, mais des familles, qui sont autant de cellules qui ont leur culture et leur mode de pensée. Il est nécessaire de les connaître et de les reconnaître avant de travailler avec. »

D.G.

→ Tél : 02 35 82 71 20

Pau

agir avec les pères

À Pau, l'exemple du centre social du Hameau montre que travailler sur la fonction parentale relève d'une démarche globale.

« Nous avons toujours été à l'écoute des habitants pour leur apporter des réponses en fonction de leurs besoins. Aussi, cela fait déjà plusieurs années que nous nous préoccupons de la place et du rôle des parents », explique Françoise Lanuque, conseillère ESF et responsable du secteur adulte au centre social du Hameau à Pau (Pyrénées Atlantiques). Et elle précise : « Par culture, par habitude, par histoire, les centres sociaux ont construit leurs activités par secteurs, publics et tranches d'âge. Nous essayons de décloisonner tout cela en mélangeant les publics et les activités, comme dans notre atelier de jeux éducatifs, créé en 1998, qui est un mélange de ludothèque et de lieu d'éducation consacré à l'accompagnement scolaire des enfants et à l'alphabétisation des adultes. De ce fait, enfants et parents s'y rencontrent sur une pratique commune. »

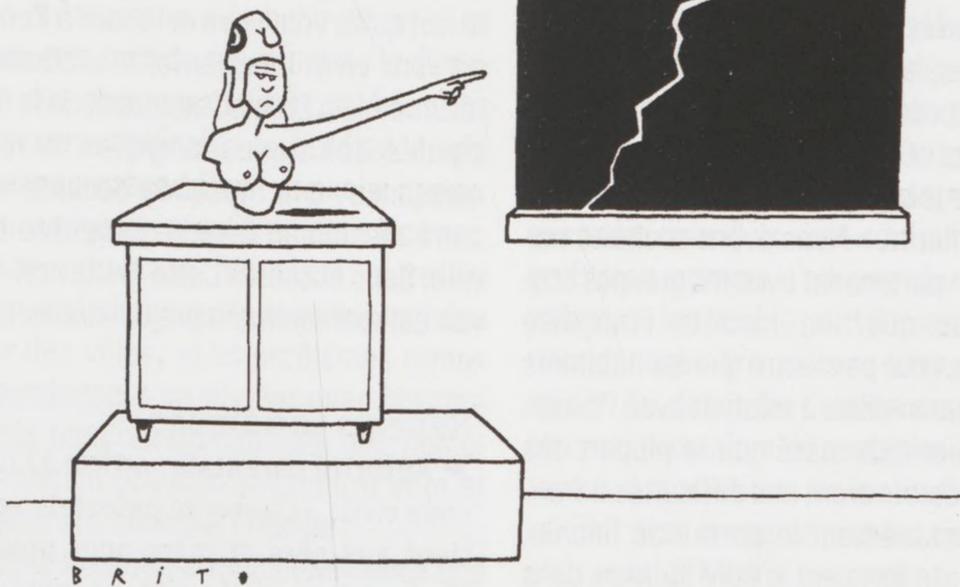
Créé dans les années soixante, l'équipement dessert un quartier construit, à la même époque, autour de la cité Ousse des Bois. Aujourd'hui en phase de rénovation, ce quartier HLM de 4 000 habitants cumule des caractéristiques sociologiques qu'on ne connaît que trop bien : fort taux de chômage (40 % de la population active !); importance des familles nombreuses (due, en particulier, à l'abondance de grands appartements); faible qualification des

habitants et illettrisme; diversité des origines familiales (27 ethnies dénombrées) et enfin, depuis quelques années, un accroissement notable des familles monoparentales. Le centre social (qui fonctionne dans ses locaux actuels depuis janvier 1979) touche environ 200 familles, dont certaines extérieures au quartier.

Un drame dans le quartier interroge les parents sur leur rôle

Comme l'explique Françoise Lanuque, la question de la parentalité était récurrente, depuis déjà longtemps, dans les activités du centre. « Mais, précise-t-elle, les choses se sont vraiment formalisées à partir de 1994. » Cette année-là, en effet, des cir-

constances dramatiques aboutissent à la mort d'un jeune sur le quartier. Choc des habitants : « L'événement a suscité chez les parents des réactions et des interrogations sur leur rôle et ce qui se passait dans le quartier », raconte Françoise Lanuque. Un groupe de mères célibataires demande alors à l'équipe du centre social de les aider à réfléchir : « Elles étaient préoccupées par l'ambiance et inquiètes pour l'avenir de leurs enfants », raconte encore Françoise Lanuque, qui précise : « Ces femmes ne nous demandaient pas de leur apporter des solutions, mais de les aider à rencontrer certaines personnes. Elles voulaient avant tout s'informer sur leurs droits et leurs devoirs et donc, rencontrer des



avocats ou des juges pour enfants.» Organisées avec le concours de la Maison du Parent (une association paloise), ces rencontres ont lieu, dans un premier temps, chez les femmes, à tour de rôle, les salariés du centre social restant les référents permanents de ces rencontres, chargés notamment de recueillir les réactions. Au bout de deux ans, le bureau du centre social a souhaité que ce travail prenne une autre forme. En effet, ce type de rencontres à domicile en limitait les bénéficiaires à une sorte de réseau qui se cooptait. « Nous avons alors décidé de tenir les réunions au centre social, de manière à élargir leur audience et ce faisant, nous avons également diversifié les thèmes. »

Partenariat avec les groupes scolaires

Cette fois, la parentalité n'est plus seulement abordée par rapport à la question des droits et des devoirs face à la loi, mais aussi par le biais du budget, de la santé ou de la scolarité. « Nous avons souhaité travailler en partenariat avec les groupes scolaires du quartier, raconte Françoise Lanuque, pour permettre que les habitants entrent en meilleure relation avec l'école. Nous avons constaté que la plupart des parents éprouaient des difficultés à franchir spontanément le portail de l'école. Quand ils le faisaient, c'était toujours dans un contexte contraint et négatif. » Les premières rencontres sur la scolarité ont lieu au centre social, avec des représentants des groupes scolaires et, dans un deuxième temps, les écoles ont invité les participants à se rendre sur place, en organisant notamment des goûters dans les classes avec les enfants.

Ces différentes actions ne touchent, principalement, que les mères. Mais les pères, interpellés eux aussi par les événements dramatiques survenus dans la cité, vont entrer à leur tour en relation avec le centre social. « Pendant les événements, ils avaient cherché à s'interposer entre la police et les jeunes, après, ils sont venus nous voir pour que nous les aidions à se requalifier par rapport à leurs gamins », raconte Alain Brenier, responsable du secteur

enfance, qui lit, dans cette démarche, « un vrai souci d'être reconnus publiquement et socialement. » Et d'expliquer : « Ces pères étaient tous des maghrébins, et souvent déjà d'un certain âge. Ils exprimaient une réelle volonté de comprendre les mécanismes de la société française, mais attendaient, en retour, d'être reconnus. » Surmontant un premier constat, primaire (« La société française ne nous met pas en condition d'exercer notre autorité »), ces pères acceptent donc de s'initier aux arcanes des institutions françaises. Une délégation se rendra ainsi au TGI pour y rencontrer un juge pour enfants et ils provoquent, sur la cité, une rencontre avec la police qui attirera 300 personnes. En échange, ces mêmes pères, « réalisant et acceptant le fait qu'ils vont vivre et mourir à l'endroit où vont vivre leurs enfants », comme le résume Alain Brenier, attendent de la municipalité des signes tangibles de reconnaissance : une mosquée décente et un carré musulman dans le cimetière de la ville. Sans succès. « Cette fin de non-recevoir est extrêmement préjudiciable, car ils

ont pu vérifier qu'ils n'avaient pas droit à une reconnaissance publique », commente Alain Brenier. Mais si le dialogue avec la mairie est pour l'instant interrompu, l'image du centre social n'a heureusement pas été affectée. « Nous continuons de travailler, au quotidien, sur la parentalité », explique Alain Brenier, qui se félicite, comme Françoise Lanuque, que le centre, par des biais différents, ait pu toucher autant les mères que les pères : « Cette complémentarité nous est apparue très intéressante. Pour certaines actions, toucher les pères a une portée plus ample que toucher les mères, car ce sont eux qui transmettent les valeurs de la société ambiante à l'intérieur du foyer. »

D.G.

→ Tél. : 05 59 30 14 63

Repères juridiques

► **Autorité parentale** : article 371.2 du code civil : « L'autorité parentale appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité. Ils ont à cet égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation. » Le droit et devoir de garde permet aux parents de « fixer la résidence de l'enfant et d'exiger qu'il y demeure ».

Le droit et le devoir de surveillance consiste à permettre aux parents de contrôler les allées et venues de l'enfant, ses fréquentations...

Le droit et de le devoir d'éducation permet aux parents de choisir le type d'éducation qu'ils entendent donner à l'enfant, sous réserve de certaines limites.

S'ajoutent en droit une obligation d'entretien (art. 203 du code civil), un devoir de secours (art. 212) et de protection de la santé de l'enfant (art. 371.2)

► **Responsabilité parentale** : au sens de responsabilité civile : art. 1384, alinéa 4 code civil : la responsabilité civile – est considérée comme la contrepartie des droits de l'autorité parentale – du fait d'autrui oblige les parents à réparer, solidairement avec leur enfant mineur, les dommages que celui-ci a causés alors qu'il était avec eux...

Noter qu'on est passé dans le droit de la notion de puissance paternelle à celle d'autorité et de responsabilité parentales : cf. Denis Salas, « Une prise en compte collective », *Informations sociales*, Cnaf/Caf n°7374, 1999.

L'article L 552-3 du Code de la Sécurité sociale associe le paiement des prestations familiales à l'obligation scolaire. Mais il faut l'interpréter dans l'intérêt des familles et de l'enfant, et non pas comme une procédure répressive...

Lesneven

parentalité et mutations rurales

À Lesneven, le centre socioculturel intercommunal veut aider à la mise en réseau des différents acteurs qui interviennent sur la fonction parentale en milieu rural.

Existe-t-il de « bonnes » fessées ? C'est avec cette question – oserait-on dire « fondamentale » – et d'autres du même genre, que le centre social de Lesneven entend interpellier les parents à partir des prochaines semaines. « La problématique de la parentalité nous préoccupe depuis déjà plusieurs années », explique Paule Queré, la directrice de cet équipement intercommunal créé en 1972. Et de citer l'exemple du soutien scolaire : « Le parent vient inscrire son enfant et après, on ne le voit plus. Il s'est débarrassé du problème. L'enfant, de son côté, s'est coupé de cette difficulté qu'il éprouvait pour travailler à la maison. Nous essayons de les réunir autour de l'activité en créant des occasions de convivialité comme, en début d'année, une galette des rois où les enfants viennent avec leurs parents. C'est le même esprit qui nous a guidés dans la mise en place des dispositifs envers les ados et les jeunes : nous cherchons toujours à associer les parents et à les y impliquer. »

Le propre de Lesneven est de compter à peu près autant d'enfants scolarisés que d'habitants. En effet, ce chef-lieu de canton du Finistère concentre sur son territoire plusieurs groupes scolaires. Pour le reste, la commune (7 000 habitants) est essentiellement rurale. Les entreprises y sont rares (à part une laiterie) et l'écono-

mie principalement agricole. Les dix-neuf communes associées au projet centre social sont toutes de taille très modeste. Quelques-unes, situées sur le littoral, profitent du tourisme à la belle saison. Les autres, très rurales, souffrent de la disparition des petites exploitations. Mais les communes implantées au bord de la voie express qui mène à Brest voient leur population augmenter régulièrement avec l'arrivée de nouveaux habitants autrefois urbains qui « importent » avec eux certains maux des villes : « Les problèmes ruraux ont tendance à se niveler avec les problèmes urbains. On constate une homogénéisation grandissante entre ville et campagne », souligne l'équipe.

En 1996, le centre socioculturel lance une action prévention-santé en direction des jeunes, pour traiter notamment de l'alcool, du tabac, de la dépression et du suicide. Les parents ont demandé la même chose. Le centre s'adresse alors à Parentel, une association brestoise spécialisée, pour créer des groupes de parole avec le concours de techniciens de l'écoute dépêchés par Parentel : « Nous ne sommes pas des thérapeutes », insiste les permanents du centre. Le groupe, qui réunit une dizaine de personnes (presque exclusivement des mères), fonctionne pendant deux ans. Il s'arrête, fin 1998, sur un bilan très mitigé (faible participation et défections, notamment) qui laisse penser à l'équipe du centre que l'action choisie n'est peut-être pas adaptée aux besoins. Lancer un groupe de parole en milieu rural est en

effet une gageure, dans la mesure où l'expression de difficultés devant d'autres va d'autant moins de soi que tout le monde se connaît. Ce demi-échec est cependant plein d'enseignements : l'équipe du centre a relevé que les parents sont davantage demandeurs d'un soutien ponctuel, lié à un questionnement précis, qu'à un engagement dans un groupe : « Par exemple, quand ils sont confrontés à un problème comme l'arrivée du premier enfant, ou les troubles de l'adolescence, ils viennent nous dire qu'ils se sentent désarmés. » Au début de l'année dernière, le centre décide alors de contacter les différentes associations et institutions travaillant avec les parents et les enfants au plan local (PMI, halte-garderie, crèche, aide à domicile, associations de parents d'élèves, médecins, etc.) ainsi que les partenaires habituels (CAF, MSA) pour initier des actions capables d'aider les parents au quotidien et de les conforter dans l'exercice de leurs responsabilités.

Des réunions thématiques

Première action envisagée : travailler autour de la péri- et de la postnatalité avec des jeunes parents. Des réunions thématiques, annoncées par voie de presse, auront ainsi lieu, une fois par trimestre (la première est prévue pour ce printemps), en fonction des questionnements. Plusieurs thèmes ont déjà été retenus : *La bonne fessée ? ; L'arrivée du premier enfant ; Parents, grands-parents, chacun son rôle ; Dire non ? ; La place dans la fratrie* ou encore



Le désarroi des parents devant un enfant difficile. Selon le thème abordé, chaque réunion sera animée par un professionnel concerné, issu de ce petit réseau initié autour du centre. Car, en filigrane, c'est bien de cela qu'il s'agit: « Nous voulons aider à la mise en réseau des différents acteurs qui interviennent sur la fonction parentale au niveau local », résume Paule Queré. Par exemple, le centre socioculturel pilote en ce moment même, un questionnaire pour savoir comment se passent les séparations et les retrouvailles dans les différents établissements où sont accueillis des parents et des enfants: « Le centre est bien repéré, désormais, comme un lieu privilégié pour aborder ces questions de parentalité », conclut l'équipe.

D.G.

→ Tél.: 02 98 83 04 91

Parenté, filiation... Choix individuels et responsabilité collective ...

« Notre société avait l'habitude séculaire de penser indissociables les composantes biologique, domestique et généalogique de la filiation, instituées par le modèle matrimonial. Elle doit affronter aujourd'hui l'éventualité croissante de leur dissociation quand le géniteur n'est pas le parent, quand le père généalogique cesse d'être père domestique (...) quand le beau-parent devient « vrai parent » de l'enfant.

Enregistrer alors la diversité des situations, dire que tout se décide au cas par cas, ou par des accords privés, peut paraître une attitude sage et tolérante. Mais renvoyer aux individus le soin de négocier, comme une affaire personnelle, les repères fondamentaux de la filiation ne peut qu'exacerber les rapports de force interindividuels, la guerre des sexes, l'insécurité identitaire de l'enfant... (...)

Ce sera un enjeu important pour la sociologie que de suivre au plus près comment, dans les différents pays occidentaux, seront argumentés dans l'avenir tout un ensemble de choix politiques sur le lien de filiation, qui engagent le sens même de la société démocratique.»

Irène Théry, *Penser la filiation*, in *Sciences Humaines*, n° 101, janvier 2000.

Cf. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Odile Jacob/La Documentation française, 1998.

Verdun

parents-enfants

mieux vivre pour mieux être

Au centre social Glorieux-Cité verte, à Verdun, le virage de l'action parentale a été pris dès le début des années 80.

«Ce travail avec les familles, recommandé aujourd'hui par toutes les institutions qui nous missionnent, à commencer par la CAF, nous l'avons commencé, il y a longtemps», explique Evelyne Pinna, directrice du centre social Glorieux-Cité verte, à Verdun. Mais de préciser: «Nous n'avons jamais été dans le schéma de dire: "On va faire de l'éducation parentale" pour ne pas tomber dans la dérive d'un discours moralisateur auprès des familles, qui de toute façon ne servirait à rien. Cependant, en travaillant sur le mieux être individuel, nous nous sommes aperçus que tout ce que nous faisons avait une incidence sur le rapport parent/enfant.»

Créé en 1969, le centre social est à cheval sur deux quartiers: Glorieux, 1 800 habitants, qui regroupe principalement des militaires et des personnes âgées et Cité verte, 1 600 habitants, constitué d'habitat HLM. Depuis des années, l'action du centre se focalise surtout sur ce dernier quartier, classé en zone urbaine sensible. 60 % de la population – pour l'essentiel des ouvriers, dont un grand nombre sont au chômage – y vit avec des minima sociaux ou de très faibles revenus. «C'est un quartier très pauvre, très défavorisé, y compris sur le plan culturel, mais relativement préservé des phénomènes de drogue et de délinquance», résume Evelyne Pinna, qui ajoute: «On y dénombre beaucoup de

familles monoparentales, notamment des jeunes mères qui ont eu un parcours difficile, ayant connu les foyers DDASS dans leur enfance et les foyers d'hébergement à l'âge adulte. Quand elles arrivent sur le quartier, où les loyers sont bas, elles ont déjà un passé très lourd, qui n'est pas forcément digéré.» Souligné dans l'enquête d'Anne Sauvayre, ce dernier point a donné à l'équipe du centre l'idée d'aller plus loin: «Lors de notre dernière assemblée générale, le 14 décembre, nous avons évoqué l'idée de former un groupe de parole, avec l'appui de quelques professionnels, notamment un psychanalyste.»

Une bonne implantation sur le quartier

Avec 385 familles adhérentes et 800 participants réguliers à ses activités (une moitié en public adulte, l'autre moitié en petite enfance, enfance et jeunes), le centre social a une bonne implantation sur le quartier et sur la ville. Il n'en a pas toujours été ainsi: «Au tout début des années 80, alors que les premiers signes de pauvreté commençaient à apparaître, l'ancien directeur s'était aperçu que la population qui en aurait eu le plus besoin ne fréquentait pas le centre social, où les activités s'inscrivaient, à cette époque, dans la vieille tradition socio-culturelle.» En 1981, Evelyne Pinna est alors embauchée comme animatrice sociale. Sa première mission: réaliser une enquête de quartier, pour mesurer les besoins des gens. Ses résultats infléchiront les orientations du centre: organisation des premiers séjours vacances

familiales, création d'une association de locataires, élargissement notable des activités enfants et ados, entrée des parents au conseil d'administration du centre, etc. C'est de cette époque qu'Evelyne Pinna date la prise en compte de la parentalité, même si c'était de façon empirique et intuitive: «À partir du moment où vous travaillez sur le mieux être individuel, vous aidez à la reconstitution d'un lien social; et à partir du moment où un parent est plus épanoui, l'enfant ne peut qu'aller mieux. C'est la base de notre boulot!» Au fil des années, trois axes ont inspiré le développement du centre, pour mieux coller «à ce mot de citoyenneté qui nous tient tous tant à cœur»: amélioration de la vie quotidienne, valorisation de soi et ouverture culturelle. Ces trois axes se retrouvent dans les différentes actions du centre: coopérative alimentaire, qui est souvent le premier lien avec les familles les plus en difficultés (66 familles bénéficiaires); lutte contre l'illettrisme (une trentaine de bénéficiaires); sorties culturelles hors du quartier (vers Metz, Nancy ou même Paris); ateliers créatifs pour la valorisation des femmes (réalisation d'objets artisanaux dont le produit de la vente sert à financer une partie des vacances familiales); activités péri-scolaires, etc. Sans oublier les rencontres hebdomadaires organisées sur la thématique «vie de famille et société», qui ont réuni plus d'une trentaine de personnes l'an dernier. Conduites par Maryse Chopin, animatrice sociale (elle sera référente familiale), ces rencontres traitent

des problèmes soulevés par les familles : budget, logement, santé, éducation des enfants.»

Rester, avant tout, à l'écoute

Chaque demande relève souvent de problèmes très concrets, relève Maryse Chopin. Par exemple, une mère me dira qu'elle a du mal à faire s'endormir son enfant. Dans ce cas, j'inviterai un intervenant spécialisé à venir parler de ce problème à une réunion. D'une part, parce que je n'ai pas les compétences dans ce domaine et, d'autre part, parce que le centre social ne veut pas être perçu par les familles comme détenteur d'un savoir. Nous voulons avant tout rester à l'écoute.» «L'avantage d'être un petit quartier permet à Maryse de connaître tout le monde, aussi bien les enfants que les parents», note Evelyne Pinna, qui reconnaît toutefois que l'enquête d'Anne Sauvayre leur a fait prendre conscience que le centre touchait insuffisamment les pères: «C'est vrai que pour le lieu d'accueil parents-enfants, par exemple, il ne vient qu'un seul père, pour cent familles concernées. Du reste, dans toutes les activités enfants, nous ne voyons que les mères. Même si beaucoup de pères du quartier sont au chômage et pourraient trouver le temps de venir, la mentalité ouvrière est encore très forte. Ce sont les mères qui s'occupent des enfants. Du coup, à force de ne voir que des femmes, nous ne proposons que des activités pour les femmes. C'est une dérive que nous n'avons pas voulue. Mais que nous allons tenter de corriger. Des hommes pourraient venir à des activités gérées par un homme. Nous songeons donc à mettre sur pied un atelier bois, ou mécanique, ou bricolage. D'autant que certaines femmes aimeraient bien que leur mari, chômeur, sorte un peu de la maison! Leur présence continue crée des tensions, qui inévitablement se répercutent sur les enfants.»

D.G.

→ Tél.: 03 29 86 27 65

Éléments de bibliographie

Il existe depuis quelques années une bibliographie considérable sur le thème de la parentalité et de la famille. Voici un simple repérage.

(*accès en format de poche)

Rapports liés aux politiques publiques...

– Alain Bruel, *Un avenir pour la paternité?*, synthèse des travaux du groupe de travail réuni à la demande de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Syros, sept. 1998.

– Irène Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux, ministre de la Justice, éd. Odile Jacob/La Documentation française, juin 1998.

Approches sociologiques, psychologiques, éducatives...

– Olivier Galland, Yannick Lemel (sous la direction de), *La nouvelle société française, Trente années de mutations*, Armand Colin, 1998. (chapitre 3: «Dynamique de la famille: entre individualisme et appartenance», par Jean-Hugues Dechaux.

– *François de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, coll. «Sociologie 128», Nathan Université, [1993], 1998.

– *Catherine Cicchelli-Pugeault, Vincenzo Cicchelli, *Les théories sociologiques de la famille*, «Repères», La Découverte, 1998.

– *Familles. Quatre-vingts mots clés*, avec la participation de Paul Yonnet, Unaf, ESF, 1995.

– *Christiane Cordero, *La famille*, Le Monde Poche, Le Monde Ed./Marabout, 1995.

– Philippe Chaillou, *Violence des jeunes. L'autorité parentale en question*, «Sur le champ», Gallimard, déc. 1995.

– *Les enjeux de la parentalité*, sous la direction de Daniel Houzel, éd. Erès, 1999. Sous l'égide du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

– *Le lien familial. Entre autorité, autonomie et authenticité. Comment concilier choix privés et attentes publiques?* Les

Cahiers de la sécurité intérieure, IHESI, n°35, 1er trimestre 1999.

Travaux issus d'organismes sociaux, d'associations...

– *Figures de l'autorité*, Migrants-formation n°112, mars 1998, Centre national de la documentation pédagogique.

– *Pères et repères*, Réalités familiales, revue de l'Unaf, n°46, premier trimestre 1998.

– *Immigrés, le silence des pères*, revue de l'École des parents et des éducateurs, n°6/99, juin 1999.

– *Construire un adulte, pour un partenariat entre parents et professionnels*, Philippe Jeammet et Martine Gruère, coll. Païdos, Bayard École des Parents et des Éducateurs, nov. 1998.

– *Être et devenir père*, Le Furet, revue de la petite enfance et de l'intégration, Strasbourg, n°30, déc. 1999.

– Informations sociales Cnaf/caf, n°73-74/1999.

et de centres sociaux...

– *La Cité des Poètes, Comment créer une dynamique de quartier face à la violence?* Nathalie Dollé avec Hibat Tabib, Le temps des Cerises, 1998. (centre social Georges Brassens, Pierrefitte, 93).

Sans oublier: la dimension famille, parentalité et trans générations dans les récents dossiers d'Ouvertures:

– n°3-1998: *Je joue donc je suis*;

– n°1-1999: *A (tout) âge (solidarités intergénérationnelles)*;

– n°3-1999: *Les vacances: un nouveau départ?*

Vidéo

– *Avec qui l'enfant doit-il aller?; Responsabilités partagées; Venant d'Afrique* Images et Médiations, avec les Centres sociaux de la ville de Reims. (Voir p. 29.)

– *Être parent dans la cité*, La vie en plus.

Sevran

un projet collectif autour de l'enfant

À Sevran, en Seine-Saint-Denis, le centre social Marcel Paul a fait du soutien à la fonction parentale l'une de ses préoccupations majeures.

«Je ne fais pas de thérapie. On parle, c'est tout», résume Ferdinand Ezembé, psychologue, qui a monté, en 1998, un pôle Enfance-Famille au centre social Marcel Paul, de Sevran. Deux fois par semaine, le jeudi et le vendredi, il reçoit les enfants ou les parents qui souhaitent s'entretenir avec lui de leurs difficultés à la maison ou avec l'école.

Le centre social Marcel Paul est attenant à un centre commercial situé à la sortie du RER. On ne saurait donc trouver endroit plus passant, au cœur de ce quartier constitué essentiellement de logements HLM. La population (10 000 habitants) est très jeune (50 % des habitants ont moins de 25 ans), le taux de chômage s'élève à 15 % et plus d'un tiers des habitants sont d'origine étrangère.

C'est à partir de 1997, avec l'arrivée de la nouvelle directrice, Isabelle Darricades, que le centre social décide de faire du soutien à la fonction parentale l'une de ses priorités. Un changement d'orientation qui découle d'un constat d'incompréhension entre les parents et les professionnels, les premiers ayant le sentiment de ne pas être entendus, les seconds ayant volontiers tendance à considérer les familles comme démissionnaires. Bref, le dialogue ne passe plus et les uns et les autres se renvoient mutuellement la responsabilité quant aux incivilités commises par les enfants.

Un lieu neutre pour s'exprimer

L'équipe du centre social décide alors plusieurs actions en direction des parents, notamment la création d'un lieu neutre pour permettre aux familles du quartier et aux professionnels de s'exprimer sur les malentendus. Pour concevoir ce lieu, la directrice fait appel à Ferdinand Ezembé. Ce psychologue de l'association Afrique Conseil travaille déjà avec plusieurs centres sociaux de la banlieue parisienne pour lesquels il a animé des formations autour de l'inter-culturel: «J'étais parti du constat qu'on parlait beaucoup des familles migrantes, qu'on commençait à les connaître, mais qu'on ne savait pas ce qu'elles pensaient de la société française, explique-t-il. J'ai donc eu l'idée, pour favoriser l'intégration, de renverser les perspectives. Mais pour cela, il fallait un support.» La fédération des centres sociaux des Yvelines, séduite par sa démarche, est la première à lui offrir d'animer des groupes de paroles. Le thème de la parentalité s'impose rapidement: «Dans les centres, les activités petite enfance ne posaient pas de problèmes, pas plus que les activités adultes. En revanche, les difficultés commençaient avec les activités ados et jeunes. Tout le monde se posait des questions: les parents, les enseignants, les animateurs et les travailleurs sociaux.» Tout naturellement, le premier groupe de parole s'intitule donc *Adolescence, comment sortir des conflits?*

Outre les Yvelines, d'autres groupes de parole similaires seront animés dans la banlieue parisienne: notamment à Pierre-

fitte, Stains, Noisy-le-Sec, Chelles.

En 1997, Isabelle Darricades lui demande donc de venir faire la même chose à Sevran. Mais, très vite, elle lui propose d'élargir son champ d'intervention, pour monter ce qui va devenir, dès l'année suivante, le pôle Enfance-Famille dont l'objectif est de «renforcer la parentalité et de créer un projet collectif autour de l'enfant». Outre le groupe de parole, déjà existant, différentes activités sont proposées: une aide aux devoirs, quotidienne (elle touche actuellement 80 enfants), des activités périscolaires pendant les vacances, un atelier rap (une dizaine de participants) et enfin un atelier hip-hop (une vingtaine de participantes). Toutes ces activités sont gratuites, en contrepartie de l'implication des familles. «Je m'inspire des demandes précises formulées par les parents», explique Ferdinand Ezembé, pour justifier les activités proposées: «Par exemple, ils s'étaient exprimés sur l'aide aux devoirs, ils avaient également déploré que leurs enfants n'aient pas d'espace pour développer leurs activités.»

Du soutien, pas de la thérapie

Dans l'esprit de ses promoteurs, ce pôle doit maintenant être perçu comme un lieu d'écoute et de dialogue pour les enfants et les parents: «Les parents attendent un soutien», précise le psychologue, qui cite plusieurs cas: «Quand un enfant est renvoyé du lycée, sa mère vient en parler au centre social; un père est mal parce que son dernier fils est accusé d'un vol à main armée, alors qu'il n'a jamais eu aucun pro-

blème avec ses deux premiers enfants ; un père qui ne parle pas bien le français voudrait qu'on téléphone au lycée pour savoir ce qui se passe avec son fils. Depuis le mois d'octobre dernier, Afrique Conseil est présent chaque jeudi et vendredi pour recevoir ces parents, mais aussi les enfants qui souhaitent lui exposer leurs difficultés : « Je ne peux parler qu'ici », lui répètent souvent les uns et les autres. « Je ne fais pas de thérapie, juste du soutien », insiste le psychologue, qui sait qu'il travaille sur le long terme, notamment avec les familles d'origine étrangère où l'obstacle de la culture est souvent réel : « Certaines familles pensent que la France les déparentalise parce qu'elles ne peuvent pas punir leurs enfants comme elles veulent. » Mais les choses, insensiblement, évoluent : « Un père avait battu son fils parce qu'il avait fait dans sa culotte. Sa mère n'avait pas trouvé cela normal et elle est venue en parler », raconte Ferdinand Ezembé. « Ce mode d'éducation forte pousse à la violence des enfants », constate Massimo, l'animateur de l'atelier hip-hop qui s'efforce d'apprendre à ses élèves le respect de l'autre : « Il est important d'avoir des lieux comme celui-ci, qui soient à la fois des lieux d'écoute et d'échange, avec des professionnels du travail social, mais aussi des artistes », résume-t-il.

D.G.

→ Tél. : 01 43 85 58 00

Selon **Hannah Arendt** :

« L'autorité n'est ni le résultat d'un rapport de force, ni l'aboutissement d'un effort de persuasion ; elle procède de la reconnaissance de quelqu'un comme fondé à s'exprimer à partir d'une certaine place. Cette notion de fondation, proche de celle de légitimité, nous conduit en matière d'autorité parentale à mesurer l'importance de la désignation sociale en qualité de parent. »

La Charte

des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Rappel de l'objectif poursuivi

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement et en premier, leur rôle, éducatif.

À cette fin, favoriser l'animation et la mise en réseau de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant, vis-à-vis de leurs enfants.

Principes d'action et d'animation

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité, et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
2. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif, privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
3. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives.
4. Favoriser une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels.
5. Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles ou professionnels, pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. Elles devront assurer un bon équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels.
6. Garantir l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes.
7. Prévoir un cadre éthique favorisant l'équilibre des relations familiales et ouvert à toutes formes de familles. Il s'appuiera sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la famille.
8. Inscrire les projets dans la durée, notamment par le biais d'une convention pluriannuelle associant les différents partenaires.
9. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent, sur des bénévoles et des professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles aujourd'hui.
10. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Déjà publiée dans *Ouvertures* n°99-1. Cette charte est le résultat de la concertation avec les principales fédérations et institutions concernées, sous l'égide de la Délégation interministérielle à la Famille.

ALLIANCE DES AGES

La Fondation de France lançait en début 1999 un concours « Alliance des âges » dans le cadre de ses programmes liés aux personnes âgées. La FCSF avait choisi de s'associer à cette opération et a instruit treize projets de centres sociaux: le jury de concours en a récompensé huit:

➤ Prévention du tabagisme et de l'alcoolisme (bandes dessinées)

Centre socio-culturel et sportif, Maison des jeunes et de la culture, Grande Garenne, Sillac, Frégeneuil, 40 rue Pierre Aumaître, 16000 Angoulême

→ 05 45 91 76 11

➤ Les gens – Légendes (bandes dessinées)

Centre social intercommunal, La Séguinière, St-Léger sous Cholet, St-Christophe du Bois, 18, rue d'Anjou – BP 24, 49280 St-Léger sous Cholet

→ 02 41 56 26 10

➤ Accompagnement et apprentissage de la taille de vigne

Centre social et culturel de Thouarcé-Neubourg, Neubourg, 49380 Thouarcé

→ 02 41 54 06 44

➤ Service aux déplacements

Centre social de Montreuil Bellay, 139, rue d'Anjou – BP 01, 49260 Montreuil-Bellay

→ 02 41 52 38 99

➤ Découverte et solidarité intergénérationnelle/culture ouvrière (films)

Centre social le Creuset, 11, rue du Stade 57270 Uckange

→ 03 82 86 54 54

➤ Projet an 2000 (recueil de souvenirs)

Centre social de Tassin-la-Demi-Lune, 29, avenue du 11 novembre, 69160 Tassin-la-Demi-Lune

→ 04 78 34 14 82

➤ Cyber gourmand (ateliers NTIC)

Maison de quartier Gaston Variot, Avenue des Régaies, 77176 Savigny le Temple

→ 01 64 41 70 49

➤ Rencontre entre seniors et jeunes générations (livre)

Centre social et culturel, 4, rue de l'Orme au Charron – BP 96, 77340 Pontault Combaud

→ 01 60 28 51 01

À TOUT TECK

Le centre social Le Creuset à Uckange (Moselle) développe une activité éducative de production d'objet en bois, adaptée à un groupe de jeunes



âgés de 12 à 16 ans, suite à un appel à projet du ministère de l'Emploi et de la solidarité.

L'objectif est de repérer et de travailler avec des jeunes en difficultés ou en rupture avec leur environnement et favoriser leur socialisation par l'apprentissage de règles collectives et valoriser leurs ressources et compétences personnelles.

En suivant régulièrement les « cours » de l'atelier – ils sont tenus à suivre 13 séances de 3 heures – les jeunes auront aussi droit à une bourse pour les aider à financer un projet de vacances. Ils peuvent aussi vendre leurs productions à leur propre bénéfice à l'occasion des manifestations artisanales.

Par le collège, le centre social et l'antenne de prévention d'Uckange, les jeunes ont été informés de cette possibilité et 19 jeunes se sont inscrits dans l'atelier en 1999. 15, dont 9 filles et 6 garçons, ont suivi l'action jusqu'au bout et ont pu bénéficier de la bourse. Chaque jeune a produit 5 à 6 objets: planchettes à découper, porte-revues, range-Cd, puzzles...

Les ateliers de production ont été encadrés par un menuisier bénévole et un animateur du centre social. Des membres de l'atelier bois du centre social ont aussi participé pour donner leurs conseils et accompagner les jeunes.

Une réelle reconnaissance des jeunes

par cette démarche a contribué à une certaine diminution des tensions et des malentendus entre les jeunes et les adultes.

Un nouveau projet « Frères de mer » est déjà en train de se réaliser avec l'association « Les Glénans »: construction d'un bateau et un stage d'initiation de voile.

Source: Trait d'union, n° 50, oct. 1999.

Carrefour social et culturel Le Creuset
→ 03 82 86 54 54

JUNIOR ASSOCIATION, pour faciliter l'action collective des jeunes...

Pour les jeunes de moins de 18 ans, créer une association était, jusqu'à maintenant, impossible. Mais grâce à l'intervention du Réseau national des juniors associations, les jeunes peuvent se constituer en association, ouvrir un compte, contracter une assurance, avoir des conseils de financements etc. et ainsi avoir toutes sortes de conseils pour s'organiser ensemble. Ce réseau a été créé en 1998 par la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, l'association J. Presse et Défi jeunes, dans le but de favoriser la participation des jeunes dans la société. La Fcsf, sollicitée par ces membres fondateurs, fait partie du conseil d'administration. Des relais départementaux sont en train de se mettre en place (il en existe

déjà sur une quinzaine de départements) auxquels les fédérations locales des centres sociaux pourront s'associer. Leur mission consiste, entre autres, à informer les jeunes et les responsables des structures de jeunesse et aussi à conseiller et accompagner les jeunes dans leurs démarches, enfin à labelliser ces « juniors associations ».

Contact: Réseau national des juniors associations, Marie-France Lucchini, 3, rue Récamier • 75007 Paris

Tél.: 01 43 58 98 70

E. mail: lucchini@laligue.org

LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE PARENTS AUJOURD'HUI

Image et Médiation, réalisateur de supports pédagogiques sous forme d'audiovisuel et de multimédia, s'est associée avec l'Association de gestion des centres sociaux de la ville de Reims, dans le cadre du contrat de ville, à une campagne de réflexion collective sur la difficulté d'être parents aujourd'hui. Il en a résulté trois films d'une quinzaine de minutes chacun dans trois secteurs sensibles: « Avec qui l'enfant doit-il aller ? » (série: La séparation des parents); « Responsabilités partagées » (série: Relations parent enseignant); « Venant d'Afrique » (série: Etre parents immigrés). D'autres documents sont en cours de production pour compléter les trois secteurs.

Cette collection, bien filmée, au montage vivant et aux mises en scènes diversifiées, nous paraît plutôt destinée aux intervenants et animateurs (débat, de groupe de paroles...). Elle insiste sur la nécessité de favoriser l'échange dans des groupes de discussion et permettre des prises de conscience.

Coproduiteur: Conseil régional de documentation pédagogique de Champagne-Ardenne.

CD-rom avec informations sur l'association Image et Médiation et des extraits des films, gratuit (frais de port).

Renseignements et commandes: Image et Médiation, 25, rue Jean d'Aulan • 51100 Reims

Tél.: 03 26 06 41 00

IL ÉTAIT UNE FOIS LES FAMILLES...

Pour réfléchir seul ou en famille sur les rôles des membres de la famille, sur leurs relations, sur l'histoire familiale, sur les modèles familiaux le Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse (CRILJ) et ses partenaires ont mis en place une exposition composée de plus de 150 ouvrages de littérature pour la jeunesse, de panneaux illustrés et d'un livret pédagogique. Cette exposition itinérante, destinée aux enfants de 3 à 14 ans avec ou sans leurs parents, sera inaugurée les 28 et 29 février 2000 à l'INRP à Paris au cours du colloque traitant de « l'image des adultes dans la littérature pour la jeunesse ». Elle pourra ensuite, à la demande, circuler dans l'hexagone, au même titre que les autres expositions thématiques du CRILJ.

Le CRILJ propose parallèlement à cette exposition un stage d'information sur la littérature pour la jeunesse et plus particulièrement sur le thème de la famille dans ces ouvrages.

CRILJ, 39, rue de Chateaudun • 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 70 06
E. mail : crilj@club-internet.fr

ON Y ÉTAIT

GENS DU VOYAGE une journée régionale en Poitou-Charentes

L'Union régionale des fédérations de centres sociaux de Poitou Charentes (Urecso) a organisé à Melle (Deux-Sèvres), le 23 octobre 1999, une première journée de rencontre de formation pour les élus associatifs – ouverte également aux élus politiques. Cette rencontre a bénéficié de la participation des responsables de l'Unisat et de la revue *Études Tsiganes*, partenaires privilégiés, ainsi que de nombreux acteurs locaux du réseau des centres sociaux Gens du voyage et de partenaires des collectivités ou des services de l'État.

Au programme : des contributions de fond sur les origines, l'histoire, les cultures et mode de vie des communautés par Alain Reynier, directeur de la revue *Études Tsigane*, un apport de Danièle Granier Turpin, directrice de l'Unisat sur les questions juridiques



de l'habitat et du stationnement, le nouveau projet de loi...

L'intérêt d'une telle initiative? Sensibiliser un plus grand nombre de responsables et décideurs – élus associatifs et élus politiques – aux questions de fond qu'ouvrent le travail et l'action solidaire avec les « voyageurs » ; proposer un point de vue de compréhension, ouvert aux richesses des traditions qu'ils font vivre, mais surtout aux évolutions et contributions pour l'avenir que ces populations et leurs valeurs peuvent apporter à nos sociétés en recherche...

Entre cette tradition et la mise en perspective de l'avenir, il ne faut jamais oublier dans quelles conditions difficiles, trop souvent de rejet et de condamnation à l'exclusion, bon nombre de Gens du voyage sont amenés à traverser le présent : il n'est que l'exemple des conditions concrètes d'application de la « bonne loi Besson » de 1990... pour mesurer l'ampleur de la tâche. Qui a oublié le « coup de cœur » et « coup de gueule » lancé au congrès des centres sociaux de Strasbourg, en juin 1998 : « Tsiganes, habitants, français ! Les Gens du voyage, ces habitants minoritaires ! »

Cette étape significative dans l'accompagnement des Gens du voyage par le réseau des centres permet d'annoncer un prochain dossier d'Ouvertures prévu sur ce thème. En rappelant que la

FCSF s'efforce de répondre aux demandes des centres sociaux sollicités par ces questions, et de les mettre en relations avec les centres et les fédérations plus expérimentés.

Henry Colombani

**Contact : Urecso, 7, rue des Sablonnières,
Tour 66 - Cité des Sables • 86000 Poitiers**
→ 05 49 01 29 63

E-mail : fede.csx86@wanadoo.fr

ON A LU

LES ENJEUX DE LA PARENTALITÉ

sous la direction de **Didier Houzel, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, éditions Erès, 1999.**

Production d'un groupe de travail, sous l'égide de la Direction de l'Action sociale, animé par Didier Houzel, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Caen, ce dossier est plus nettement orienté vers l'approche psychologique et psychanalytique. Il part d'une analyse détaillée de cas cliniques, qui met en relief des interrogations de fond. Quelles sont les conditions les plus pertinentes pour qu'un enfant se développe sur le plan psychique? Qu'est-ce que cette « parentalité » dont on mesure les enjeux? Quelles différences établir entre l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité – c'est-à-dire, comment travailler à

élaborer des axes de référence pour repérer la parentalité – plutôt que de tenter de la définir? Comment gérer les conditions de ruptures, de séparation, d'éloignement ou de reprise des relations entre l'enfant et ses parents? Le rapport énonce enfin neuf propositions pour soutenir la parentalité dans ce champ de problématique de la séparation et des rapports aux institutions judiciaires, sociales et médicales.

H.C.

SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE

François de Singly, coll. « Sociologie 128 », Nathan université, [1993], remise à jour nov. 1998.

Dans cette collection conçue pour les étudiants de premier cycle universitaire, l'ouvrage de François de Singly est un classique : il offre un panorama très largement nourri mais concis sur l'évolution des conceptions de la famille et sur les théories contemporaines. Partant de Durkheim et la « famille conjugale », il analyse successivement l'évolution de la dépendance de la famille par rapport à l'État – au fur et à mesure que se dissout la « puissance paternelle » – puis la montée de l'autonomie de la famille par rapport à la parenté, jusqu'à montrer, enfin, l'autonomisation de l'individu par rapport à la famille. C'est là la thèse désormais réputée de l'auteur, à savoir : un doublement mouvement. D'une part une « privatisation » de la famille – avec l'attention de plus en plus portée au sujet, au « moi », à la liberté de l'individu « délié des contraintes... », d'autre part, une « socialisation » du groupe familial de par la montée du rôle de l'État par l'école, les institutions judiciaires, sociales, éducatives.

H.C.

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE FRANCE

Association nationale créée en 1922, déclarée en 1927, reconnue d'utilité publique en 1931. Subventionnée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et la Caisse nationale des allocations familiales. Agréée au titre de l'Éducation populaire par le secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs (6.64).

Plus de 900 Centres sociaux (gérés par des associations, des CAF et MSA, des CCAS et municipalités), regroupés par des fédérations départementales et régionales, constituent la Fédération des Centres sociaux et Socio-culturels de France. La Fédération a pour principales missions de représenter les Centres sociaux auprès des pouvoirs publics, organismes de Sécurité sociale et regroupements nationaux, de susciter la création de nouveaux Centres sociaux, d'établir des liens entre les Centres et de développer leurs moyens en particulier dans le domaine du financement, de la formation, de l'analyse des besoins et de l'information. La Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France a mis en place un service de renseignements télématiques incluant une bourse d'emploi, accessible à tous et une messagerie, réservée aux abonnés: 36 15 CSX, le Minitel des Centres sociaux.

La Fédération édite la revue **OUVERTURES** et différents supports d'information et de réflexion, notamment une plaquette «le Centre social: solidarité, citoyenneté», des dossiers techniques et une série de dix posters formant une exposition sur les Centres sociaux.



THÈMES DES DOSSIERS

1997

- ▶ N°1-2: Jeunes et Centres sociaux
- ▶ N°3: Accueil de la petite enfance
- ▶ N°4: Culture, partage, société
- ▶ N°5: Insertion et logement
- ▶ N°6: Sport dans les quartiers

1998

- ▶ N°1: Voyage sur internet
- ▶ N°2: Qualifier les acteurs, qualifier les projets
- ▶ N°3: Je joue... donc je suis
- ▶ N°4-5: Des habitants prennent l'initiative
- ▶ N°6: Fédérer les réseaux

1999

- ▶ N°1: À tout âge
- ▶ N°2: Ça va la vie... associative?
- ▶ N°3: Les vacances, un nouveau départ?

HORS-SÉRIE PARUS

- ▶ N°1: L'évaluation
- ▶ N°2: Les Centres sociaux face à la précarité en milieu rural
- ▶ N°3: Développement social/développement local
- ▶ N°4: Centres sociaux et politique sociale
- ▶ N°5: Citoyens au quotidien
- ▶ N°6-7: Histoire des Centres sociaux – sources (épuisé)
- ▶ N°8: Citoyenneté et vie associative
- ▶ N°9: Actions jeunes dans les Centres sociaux (épuisé)
- ▶ N°10: Le Centre social, un espace de citoyenneté
- ▶ N°11: Actualités des Centres sociaux en milieux ruraux
- ▶ N°12: Centres sociaux et problématiques urbaines
- ▶ N°13: Du temps de l'emploi à l'emploi du temps
- ▶ N°14: Des dangers de fractures aux raisons d'espérer
- ▶ N°15: Ouverture à d'autres cultures

OUVERTURES

Directeur de publication :
Alphonse Pierre

Rédacteur en chef :
Henry Colombani
Secrétaire de rédaction :
Brigitte Morin

abonnement pour 1999 (4 numéros)
centres sociaux (4 ex. de chaque numéro): 400 F
institutions, municipalités: 350 F
particuliers: 280 F
le numéro: 75 F

correspondance
BP 379
10, rue Montcalm
75018 Paris
Tél. 01 53 09 96 16
Fax: 01 53 09 96 00

E. mail: fcsf@centres-sociaux.asso.fr
site: <http://www.centres-sociaux.asso.fr>

Commission paritaire n°60.023
Dépôt légal, premier trimestre 2000
Centr'Imprim
36101 Issoudun Cedex

Crédit photos
Pedro Lombardi (couv., p. 4, 12, 13, 15, 18, 29, 30)
Vincent Blocquaux (p. 6)



Publicité

AIGA,

le partenaire informatique des Centres sociaux

- ▶ Des configurations adaptées à vos besoins.
- ▶ Formation sur site, assistance et maintenance.
- ▶ Plus de 400 Centres sociaux ont déjà choisi la solution AIGA.

AIGA - 5, rue Gorge de Loup - 69009 LYON

Tél: 04 72 53 22 00 Fax: 04 72 53 22 09

Site Internet: <http://www.aiga.fr>

